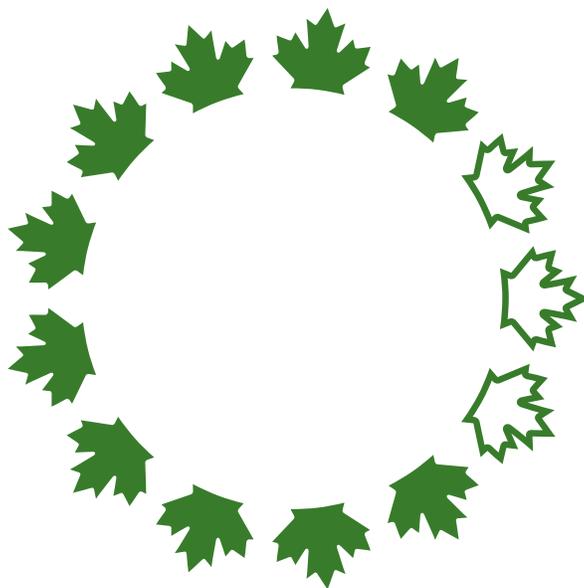


# COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE



2014-2015 | Rapport annuel



# TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
-------------------------	---

MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT	4
---------------------------------	---

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE	7
-------------------------------	---

GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT	24
-------------------------------------	----

RAPPORT DE GESTION	33
--------------------	----

ÉTATS FINANCIERS	58
------------------	----

ANNEXES	85
---------	----

# MESSAGE DU PRÉSIDENT



Au cours des dernières années, la Commission de la capitale nationale (CCN) a traversé une période de transition. Durant cette période, notre mandat a changé en raison du transfert à Patrimoine canadien des responsabilités liées à

l'organisation d'activités et de fêtes dans la région de la capitale. En 2014-2015, nous avons également vécu un renouveau organisationnel. Nous avons accueilli un nouveau premier dirigeant, plusieurs nouveaux membres de l'équipe de la haute direction et de nouveaux membres du conseil d'administration. Bien que la CCN ait connu de nombreux changements, une chose est demeurée constante : notre engagement à réaliser la promesse de valeur de la région de la capitale. Cela signifie de veiller à ce que le siège du gouvernement du Canada reflète l'importance de son rôle et de son statut.

Cette transition a aussi ouvert de nouvelles possibilités. Elle a permis à la CCN de renouer avec des partenaires, des intervenants et la population canadienne et de regarder d'un œil neuf la façon dont nous travaillons. Ces dernières années, la CCN s'est employée à planifier la réalisation de projets majeurs pour soutenir ses

priorités stratégiques. En 2014-2015, nous avons assisté au lancement de nombreux projets, lesquels, une fois terminés, auront un effet durable sur la région de la capitale.

La première priorité stratégique de notre conseil d'administration a été de revitaliser les plaines LeBreton dans le but d'y créer une destination de prestige. Nous étions ravis de voir le lancement du processus de réaménagement l'automne dernier, avec plus d'un an d'avance sur l'échéancier. Sans l'ombre d'un doute, il s'agit d'un des plus importants projets que la CCN léguera à la région de la capitale. Nous avons bon espoir qu'il aura pour résultat de créer un lieu public de calibre mondial dont profiteront les résidents ainsi que les Canadiens et Canadiennes de tout le pays. Nous sommes également heureux de voir que le projet d'aménagement provisoire progresse bien. Ce sera une étape importante de la revitalisation du secteur qui servira de catalyseur de l'aménagement en cours des plaines LeBreton et qui donnera vie au secteur.

De plus, la CCN a mis de l'avant des projets de planification pour définir l'avenir de la capitale. Ces projets touchaient notamment l'élaboration de concepts d'aménagement des berges de la rivière des Outaouais, le réaménagement de la pointe Nepean, et l'amélioration

des liens vers le débarcadère Richmond et les ruines de l'usine de pâte à papier Bronson et l'accès public de ces lieux.

Afin de contribuer à l'intendance judiciaire de la région de la capitale, notre conseil d'administration joue un rôle essentiel dans l'approbation fédérale de l'utilisation des terrains. En 2014-2015, il a étudié plus de 180 demandes d'approbation de l'utilisation des terrains. Des approbations ont été accordées à plusieurs projets importants mis en œuvre dans la région, comme le concept du Monument national de l'Holocauste, celui du projet « Zibi » du Groupe Développements Windmill et le rajeunissement architectural du Centre national des Arts.

Le conseil d'administration de la CCN a également approuvé le tracé proposé pour le prolongement vers l'ouest du corridor du train léger sur rail de la Ville d'Ottawa le long de la promenade Sir-John-A.-Macdonald. La participation des membres de notre conseil a été déterminante dans la conclusion, avec la Ville, d'une entente qui met de l'avant une solution innovante qui profite aux intérêts régionaux et nationaux. Cette collaboration a réaffirmé l'engagement du conseil d'administration de travailler avec nos partenaires pour obtenir des résultats positifs pour la région de la capitale et la population canadienne.

Les membres du conseil et moi avons eu le plaisir de participer directement à la nouvelle stratégie de mobilisation citoyenne de la CCN. Les membres du conseil ont aimé participer aux nombreuses charrettes sur le design, consultations publiques et conférences

d'experts qui ont ponctué l'année. Nous avons eu l'occasion d'entendre les commentaires des intervenants et des gens de la collectivité et d'échanger avec eux.

Par ailleurs, la CCN a reçu des commentaires positifs des résidents de la région de la capitale. Un sondage mené auprès des résidents de la région a révélé que 95 p. 100 d'entre eux croient que la CCN a un rôle à jouer pour faire de la capitale le reflet inspirant du Canada et des Canadiens; 77 p. 100 croient que la CCN prend de bonnes décisions; et 72 p. 100 croient que la CCN partage leurs valeurs.

Le rôle premier des membres du conseil d'administration est de s'assurer que les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes sont représentés dans la capitale de leur pays. Nous assumons ce rôle de façon à ce que la région de la capitale demeure une source de fierté et d'inspiration pour la population canadienne et un legs pour les générations à venir. Les membres de notre conseil se sentent honorés d'être investis d'un tel rôle. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires et les intervenants pour veiller à ce que la région de la capitale exprime le riche passé du Canada, le dynamisme de son présent et l'essence de son avenir.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Russell Mills', written in a cursive style.

**Russell Mills**

# MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT



Quand j'ai été nommé premier dirigeant de la Commission de la capitale nationale (CCN) en février 2014, j'ai établi trois principaux objectifs pour l'exercice 2014-2015 : le premier était de s'engager à placer le citoyen au centre de toutes les activités

de l'organisme et de diriger ce dernier en donnant l'exemple; le deuxième était d'avancer des solutions créatives pour faire de la CCN une partenaire à valeur ajoutée dans la région; le troisième était de recentrer la CCN sur son mandat fondamental de planification à long terme et d'intendance de façon moderne et innovante. Lorsqu'on pose un regard sur les activités du dernier exercice, on constate que ces objectifs ont été à l'avant-plan des réalisations de la CCN.

En sa qualité d'organisme fédéral responsable au premier chef de remplir la « promesse de valeur » que la région de la capitale fait aux visiteurs et aux résidents, la CCN mobilise les intervenants et communique constamment avec eux. Durant l'exercice 2014-2015, nous avons établi un ordre du jour de mobilisation publique ambitieux qui a accru la fréquence de telles activités tout en faisant l'expérience de nouvelles approches collaboratives et interactives.

Au cours de l'année, nous avons organisé 40 consultations publiques auxquelles ont participé 1 600 personnes. Beaucoup de ces rencontres ont eu lieu au nouveau labo d'urbanisme de la capitale de la CCN, qui est maintenant un pôle animé d'idéation et d'échange de points de vue sur la façon de bâtir une grande région de la capitale. Dans ce contexte de collaboration, la CCN a été l'hôte de charrettes publiques de conception, de forums de discussion et

d'ateliers dans le but d'élaborer des projets et d'échanger sur les pratiques exemplaires au Canada et ailleurs dans le monde. Il est enrichissant pour moi et pour le personnel professionnel de la CCN de recevoir les commentaires judiciaires du public et de les mettre en œuvre.

J'ai eu le plaisir d'inviter des experts et des collègues à transmettre leur savoir au public et au personnel de la CCN, par exemple, l'architecte new-yorkais de renom Daniel Libeskind avec qui la CCN travaille à la construction du Monument national de l'Holocauste. Ce fut un privilège d'inviter Françoise Mercure, présidente de la Commission de la capitale nationale du Québec, pour apprendre de l'expérience de Québec. Une série de vidéoconférences à trois avec des homologues planificateurs de Washington, D.C., et de Canberra a donné au personnel de la CCN de nouvelles occasions de perfectionnement professionnel.

Pour bâtir une région de la capitale prestigieuse, la CCN doit être une partenaire à valeur ajoutée et une bonne alliée. En plus d'établir un calendrier de rencontres régulières avec les dirigeants municipaux, j'ai fait en sorte de rencontrer de nombreux intervenants : citoyens, élus, chefs des Premières Nations, partenaires du secteur privé et du gouvernement fédéral, associations communautaires, groupes voués à la conservation et au patrimoine, et missions diplomatiques. J'ai toujours grand plaisir à écouter ces interlocuteurs me parler de leur vision de l'édification d'une région de la capitale plus forte.

En adoptant une position de « souplesse fondée sur des principes », la CCN défend la conservation des espaces verts, l'aménagement de sentiers sécuritaires, la promotion de l'excellence en design, la conservation du patrimoine et l'utilisation durable des terrains, des facteurs essentiels qui donnent à la région de la capitale du Canada son caractère intrinsèque. En même temps,

nous appuyons les municipalités et d'autres partenaires qui travaillent à l'amélioration de la qualité de vie, à la viabilité économique et à la durabilité de la région.

En 2014-2015, la CCN a fait preuve de créativité en tant que partenaire à valeur ajoutée, et ce, de bien des façons. Je n'en mentionnerai que quelques-unes : la solution innovante et soucieuse des coûts de la phase 2 du tracé du réseau de train léger sur rail (TLR) de la Ville d'Ottawa, et les 100 transactions de terrains traitées à temps pour respecter les échéances de la phase 1 du TLR. La CCN a également fourni un soutien essentiel à la relance réussie du parc Lansdowne. En collaboration avec la Ville de Gatineau, la CCN a contribué à la réalisation du réaménagement de la rue Jacques-Cartier et a lancé un exercice de planification de la berge nord de la rivière des Outaouais.

Il s'agit aussi de travailler directement avec les collectivités locales. Par exemple, au marché By, nous avons élaboré conjointement le concept d'un nouvel édifice contemporain qui sera construit au 7, rue Clarence, après un processus de conception itératif auquel ont participé les commerces adjacents, les résidents et la communauté patrimoniale. Grâce à cette collaboration, nous en sommes arrivés à un concept dont les dimensions, les matériaux et l'emplacement dans la cour de la Maison-de-Fer-Blanc s'apparentent à l'original.

Remettre la CCN en prise avec ses responsabilités fondamentales de planification et d'intendance est, en fait, un retour à l'essence de ce qu'elle et les organismes qui l'ont précédée ont fait depuis plus d'un siècle. Avec l'adoption, cette année, du premier *Plan des terrains urbains de la capitale*, la CCN a élevé la barre de l'urbanisme régional et de l'urbanisme écologique. L'achèvement du *Plan de la capitale du Canada 2017-2067* — qui est à l'état d'ébauche, prêt pour les dernières consultations dans l'année qui vient — donnera aux intervenants et au public l'occasion de contribuer à cibler 17 « grandes idées » qui orienteront l'aménagement de la capitale jusqu'en 2067.

L'historique demande de propositions pour le réaménagement des plaines LeBreton est majeure par rapport au rôle de planificatrice et d'intendante de la CCN. En 2014-2015, nous avons avancé de manière décisive vers l'établissement d'une approche concurrentielle non normative en invitant le secteur privé à réinventer ce quartier caractéristique, dont l'aménagement est tant attendu, pour y installer une nouvelle activité publique phare. À la fin de l'exercice, quatre équipes de promoteurs avaient été retenues pour passer à l'étape de la demande de propositions.

Le compte rendu des activités de ce rapport annuel reflète l'excellent travail, le dévouement et l'engagement des membres de notre personnel dont les noms figurent dans ce rapport pour la première fois. Chaque jour, ils ont pour but de bâtir une région de la capitale dynamique, durable et inspirante qui est source de fierté pour tous les Canadiens et Canadiennes et un legs aux générations futures. J'ai le grand honneur de diriger cet organisme qui s'efforce de faire de la région de la capitale un merveilleux endroit où vivre et de créer son cachet unique.

Je tiens également à remercier mes collègues du conseil d'administration ainsi que les membres de nos comités consultatifs. Tous contribuent de façon importante au Canada par leur service désintéressé et le don généreux de leur temps et de leurs connaissances. Grâce à leurs efforts et à ceux de nos partenaires, et avec la grande participation du public, nous concrétisons avec régularité l'immense promesse de la capitale de notre pays.

Le premier dirigeant,



**Mark Kristmanson, Ph. D.**

Le mandat de la CCN est plus que centenaire et sa mission a été établie avec un horizon qui se compte en décennies afin de voir à ce que les activités d'aménagement, de mise en valeur, de conservation et d'embellissement de la capitale reflètent son importance en tant que siège du gouvernement du pays.

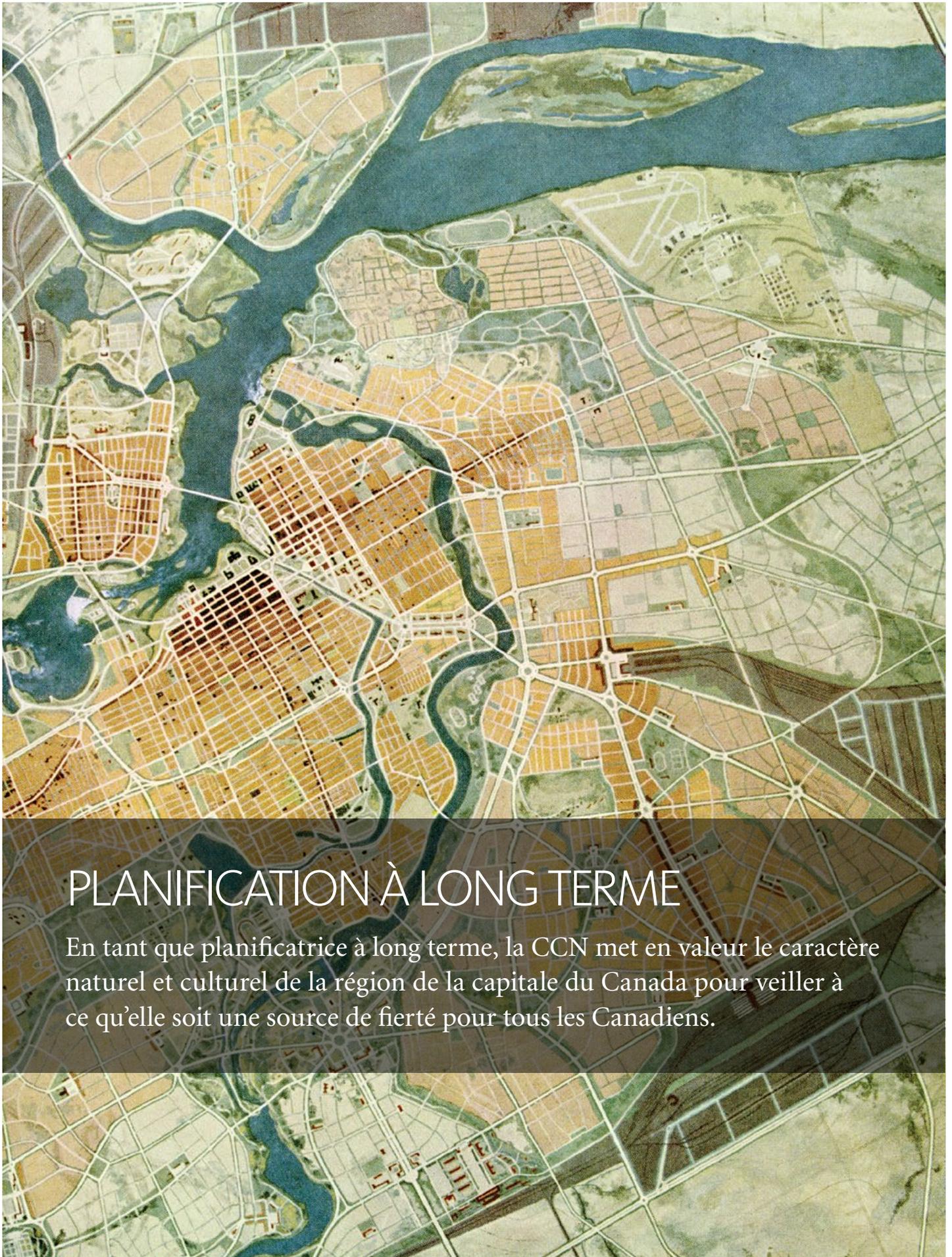
Chaque jour, la CCN se consacre à bâtir une région de la capitale dynamique, durable et inspirante qui est source de fierté pour tous les Canadiens et un legs aux générations à venir.

**La Commission de la capitale nationale est  
au service de tous les Canadiens.**



# FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

En 2014-2015, la Commission de la capitale nationale (CCN) a exécuté son mandat centenaire pour bâtir une région de la capitale distincte et essentielle qui symbolise la démocratie du Canada et qui est source de fierté pour tous les Canadiens. Ce faisant, la CCN a joué trois rôles : planificatrice à long terme, intendante principale des lieux publics essentiels et partenaire créative dans la promotion de l'excellence. Ces trois rôles sont au cœur de ce qu'est la CCN et de ce qu'elle fait.



## PLANIFICATION À LONG TERME

En tant que planificatrice à long terme, la CCN met en valeur le caractère naturel et culturel de la région de la capitale du Canada pour veiller à ce qu'elle soit une source de fierté pour tous les Canadiens.

Le rôle de planificateur à long terme exige de la prévoyance, une vision et de l'imagination. Il nécessite également la reconnaissance du passé pour comprendre la façon dont les plans précédents ont façonné le présent et comment ils établissent une continuité avec l'avenir. La planification est un processus actif qui exige d'établir un dialogue, de mobiliser et de collaborer pour bâtir une vision commune de ce que nous voulons réaliser. L'an dernier, en jouant son rôle de planificatrice à long terme, la CCN a veillé à ce que l'orientation de la planification de l'avenir de la région de la capitale du Canada promeuve l'excellence et serve de plan directeur pour réaliser une belle et grande région.

## CONCEVOIR UNE DESTINATION DE PRESTIGE AUX PLAINES LEBRETON

Situées juste à l'ouest des édifices du Parlement sur les berges de la rivière des Outaouais, les plaines LeBreton occupent l'un des plus beaux sites riverains de la région de la capitale du Canada. Ce site riche d'histoire reste l'un des rares terrains non aménagés de la région; il offre une occasion unique de créer une destination urbaine exemplaire et animée au cœur de la région de la capitale du Canada. Pour exploiter le potentiel de ce site, la CCN

a lancé une demande de qualification (DDQ) en septembre 2014. Des équipes de promoteurs ont été invitées à concevoir une nouvelle destination de prestige occupant jusqu'à 9,3 hectares, en plus de terrains en option de 12,3 hectares, aux plaines LeBreton. L'élément central de cette vision sera une nouvelle attraction ou institution phare qui créera davantage d'animation sur le site et introduira une expérience unique dans ce secteur, tout en étant complémentaire aux structures et aux aménagements prévus aux plaines LeBreton.



### Quatre visions concurrentes

Chacun des quatre promoteurs que la Commission de la capitale nationale a retenus a soumis une proposition unique pour créer une destination de prestige de calibre mondial aux plaines LeBreton.

- Claridge Homes propose des installations extérieures et intérieures pour la tenue de spectacles, des entreprises culturelles entourées d'espaces verts et d'ensembles résidentiels et commerciaux.
- Le groupe Devcore propose un concept comprenant de nombreuses institutions culturelles entourant une grande allée, des espaces verts et des ensembles résidentiels et commerciaux.
- Focus Equities propose d'accueillir le siège social d'une organisation internationale ainsi que des lieux culturels, des espaces verts et des ensembles résidentiels et commerciaux.
- Le groupe Rendez Vous LeBreton propose un centre pouvant accueillir des activités et manifestations d'envergure auquel s'ajoutent des espaces verts et des ensembles résidentiels et commerciaux.

À la clôture de la DDQ, en janvier 2015, la CCN avait reçu cinq propositions. Un comité de sélection composé de cadres supérieurs de la CCN et de deux experts externes — l'architecte de renom A. J. Diamond et l'économiste foncier et planificateur professionnel Mark Conway — a évalué les propositions. Des cinq propositions reçues, quatre ont été présélectionnées pour l'étape suivante : la demande de propositions (DP). Les promoteurs présélectionnés qui élaborent des propositions de concept dans le cadre du processus de DP sont Claridge Homes, le groupe Devcore, Focus Equities et le groupe Rendez Vous LeBreton. La CCN a retenu les services de P1 Consulting à titre de surveillant de l'équité pour garantir l'intégrité du processus de DP. Les quatre concepts feront l'objet d'une consultation publique au début de 2016, et l'on annoncera le concept retenu au milieu de 2016.

## NOUVELLE ORIENTATION POUR LES TERRAINS URBAINS

La CCN a conçu l'orientation de la planification de l'avenir de la région de la capitale en 2014-2015 avec le parachèvement du nouveau plan des terrains urbains. Le *Plan des terrains urbains de la capitale*, le premier du genre, établit la vision à long terme de l'aménagement, de la conservation, de l'embellissement et de la gestion de ces terrains. Les fondements du plan directeur sont les pratiques exemplaires en aménagement urbain et en urbanisme écologique pour veiller à ce que les terrains urbains favorisent les liens sociaux, la durabilité environnementale et la viabilité économique. Le *Plan des terrains urbains de la capitale* fera partie du cadre de planification modernisé de la CCN et il influencera le prochain *Plan de la capitale du Canada*. Ces documents seront terminés l'année prochaine.

---

## Le plan Holt-Bennett a 100 ans

En janvier 1915, la Commission du plan fédéral, organisme qui a précédé la Commission de la capitale nationale, a rendu public le plan Holt-Bennett. Ce plan, du nom de Herbert S. Holt, président de la Commission, et de l'éminent urbaniste Edward H. Bennett, a été l'un des premiers plans directeurs détaillés de la région de la capitale. Le parc de la Gatineau, le pont du Portage et l'emplacement du Musée des beaux-arts du Canada sont quelques-uns des legs de ce plan.

---

## RÉINVENTER LES BERGES DE LA CAPITALE

Les berges de la rivière des Outaouais et de ses affluents, en Ontario et au Québec, sont quelques-uns des plus beaux attraits naturels de la région de la capitale. Elles ont joué un rôle important dans l'histoire et le développement de la région. Aujourd'hui, elles offrent d'importants lieux de rencontre et des vues panoramiques de la région de la capitale du Canada, en plus d'être des lieux de loisirs très fréquentés. En 2014-2015, la CCN a commencé à explorer une nouvelle vision pour réinventer les berges. Des consultations publiques ont eu lieu en novembre 2014 et mai 2015, auxquelles ont participé les gens de la collectivité et des intervenants pour discuter de concepts possibles pour aménager les berges longeant la promenade Sir-John-A.-Macdonald et la berge nord de la rivière des Outaouais, respectivement. En plus des consultations publiques, la CCN a invité les étudiants à la maîtrise de



l'école de planification urbaine et régionale de l'Université Queen's à imaginer des concepts d'aménagement pour les berges de la promenade Sir-John-A.-Macdonald, comme projet d'étape de leur programme. Les étudiants ont présenté leurs propositions de concept dans le cadre d'une activité publique très courue en décembre 2014. La CCN organisera d'autres consultations sur les ébauches de concept pour ces secteurs au début de l'exercice 2015-2016, en vue de terminer les plans d'ici la fin de l'année.

## **ILLUMINATION NOCTURNE DE LA CAPITALE**

En 2014-2015, la CCN a poursuivi ses travaux visant à élaborer un plan lumière du cœur de la région de la capitale. Ce plan donnera une vision globale de l'illumination des sites entourant le cœur, y compris

les lieux publics, les édifices, les structures patrimoniales, les monuments commémoratifs nationaux et les œuvres d'art public. Le but est de transformer l'éclairage adéquat actuel de la capitale en un paysage culturel nocturne pittoresque et mémorable, tout en améliorant la durabilité environnementale et la sécurité publique. En novembre 2014, un groupe d'experts a été invité à discuter de l'ensemble des éléments du plan. En mars 2015, dans le cadre d'une consultation publique de suivi, il a été question de l'utilité et des objectifs du Plan lumière de la capitale, et l'on a identifié des sites particuliers de la région qui devraient être illuminés. La CCN aura recours à une expertise externe pour élaborer le Plan lumière de la capitale en 2015-2016. Bien qu'il s'agisse d'un plan à long terme, la CCN espère mettre en place des éléments particuliers à temps pour le sesquicentenaire du Canada en 2017.



# INTENDANCE

À titre d'intendante principale intendante des lieux publics essentiels de la région de la capitale, la CCN protège le patrimoine symbolique, naturel et culturel de la capitale.

Le rôle d'intendant exige d'être digne de confiance pour conserver les legs du passé pour que les générations actuelles et à venir aient la possibilité d'en faire l'expérience et d'en profiter. À titre d'intendante principale des lieux publics essentiels de la région de la capitale, la CCN a travaillé pendant l'exercice 2014-2015 à la gestion, à l'entretien, à la réhabilitation et à la protection du patrimoine bâti d'intérêt national, de même que des actifs naturels et des paysages culturels.

## UN PAYSAGE RESTITUÉ À L'USAGE PUBLIC

En 2014-2015, la CCN a mis la dernière main au concept des améliorations provisoires qu'elle apportera aux plaines LeBreton adjacentes à la promenade Sir-John-A.-Macdonald, entre les intersections de la rue Wellington et de la rue Booth, sur un site dont le sol a été décontaminé l'année dernière. Les améliorations provisoires créeront un nouveau lieu public au portail du cœur de la capitale, serviront de catalyseur du développement continu des plaines LeBreton et animeront ce

secteur grâce à des activités. Le concept a été élaboré en collaboration avec des aînés et des planificateurs culturels de la Première Nation algonquine, des gens du public et des collègues de Patrimoine canadien. Le concept prévoit un emplacement pour la fontaine Fleck/Ahearn, érigée la première fois en 1880 et découverte lors des travaux d'excavation aux plaines LeBreton. Ce nouvel emplacement comprendra un concept horticole artistique, des éléments d'interprétation et de l'art public. La construction commencera à l'été 2015 et le site accueillera le public l'année suivante, en juin 2016.



## Créer l'harmonie aux plaines LeBreton

Le thème des améliorations provisoires aux plaines LeBreton est l'harmonie. Le concept commémore la philosophie des Anishinabe (Algonquins) qui est de vivre avec la nature et de prendre soin de la terre. Il représente l'équilibre important, mais fragile, entre les gens et les écosystèmes vivants : la terre, l'eau et le ciel.



## Reconnaître l'excellence en matière de conservation du patrimoine

La Commission de la capitale nationale a reçu le Prix d'excellence, volet institutionnel, dans la catégorie Ajout, pour l'édifice historique du Dôme à Rideau Hall, dans le cadre de la remise des Prix de la conservation de l'architecture d'Ottawa. L'ajout a été choisi pour le Prix d'excellence puisqu'il respecte le patrimoine architectural de l'édifice, son aspect extérieur et les matériaux de construction utilisés.

### PRÉSERVER LE PASSÉ TOUT EN BÂTISSANT L'AVENIR

Depuis longtemps, la CCN joue un rôle de préservation du patrimoine bâti. Conformément à ce rôle, la CCN a mis la dernière main, en 2014-2015, à un nouveau concept de reconstruction du 7, rue Clarence, un édifice patrimonial datant de 1877, situé dans le secteur historique du marché By. Grâce à la tenue de consultations publiques auprès des commerces adjacents, des résidents et des groupes d'intérêts, la CCN est parvenue à concevoir le nouvel édifice proposé qui a obtenu une large adhésion.

La nouvelle structure consistera en un édifice contemporain dont l'échelle et les matériaux seront compatibles avec le concept original, respectant ainsi les caractéristiques patrimoniales d'autres précieux édifices de la cour de la Maison-de-Fer-Blanc et du marché By. Les travaux de construction commenceront à l'été 2015 et devraient être terminés d'ici l'automne 2016. La CCN a offert le 7, rue Clarence aux missions diplomatiques pour s'en servir comme pavillon international où présenter leurs relations bilatérales avec le Canada dans le cadre des fêtes du sesquicentenaire du Canada en 2017.

### RACONTER L'HISTOIRE DU CANADA

C'est dans la région de la capitale du Canada que se trouvent les monuments commémoratifs nationaux soulignant des réalisations, des événements nationaux et des anniversaires historiques importants. En 2014-2015, la CCN a appuyé les plans permanents du gouvernement du Canada concernant les projets de monuments commémoratifs dans la région, projets qui relèvent maintenant de Patrimoine canadien. Par exemple, la CCN a supervisé la conception et la construction du Monument de la guerre de 1812, qui a été inauguré sur la colline du Parlement en novembre 2014. L'inauguration du monument a couronné quatre ans de travaux dont le résultat est un monument commémoratif remarquable qui inspirera les prochaines générations et les renseignera sur cette période déterminante de l'histoire du Canada. Par ailleurs, l'année dernière, la CCN a poursuivi la conception et la construction du Monument national de l'Holocauste, y compris l'achèvement de la décontamination du sol au futur emplacement du monument aux plaines LeBreton. Le contrat de conception du monument a été accordé au printemps 2014 à l'équipe dirigée par Lord Cultural Resources de Toronto, dont font partie l'architecte new-yorkais Daniel Libeskind, l'architecte-paysagiste québécois Claude Cormier, le photographe Edward Burtynsky et l'historienne Doris Bergen,

tous deux de Toronto. La CCN supervise la construction du monument qui sera terminée d'ici la fin de 2016. Patrimoine canadien a poursuivi la planification du Monument aux victimes du communisme en 2014-2015. La CCN a fourni aux promoteurs les recommandations substantielles de son Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) et l'on prévoit que le concept du monument sera terminé dans le courant de l'exercice qui vient.

## VIVRE LES QUATRE SAISONS DE LA CAPITALE

La région de la capitale du Canada jouit d'une beauté naturelle à longueur d'année et elle offre une richesse d'options de loisirs aux visiteurs et aux résidents. En 2014-2015, la CCN a contribué à l'offre d'expériences de plein air exceptionnelles dans l'ensemble de la région.

En sa qualité de jardinière officielle de la capitale, au printemps 2014, la CCN a planté près d'un million de tulipes dans 100 platebandes situées à quelque 30 endroits différents de la région de la capitale dans le cadre du Festival canadien des tulipes qui a lieu chaque année. Ces magnifiques aménagements floraux attirent

plus de 600 000 visiteurs et ils ont contribué à ce que le Festival reçoive le titre d'activité de l'année au Canada décerné par l'American Bus Association.

À l'été 2014, la CCN a lancé la 44<sup>e</sup> saison des vélos-dimanches, en collaboration avec son partenaire depuis 16 ans, Alcatel-Lucent. Environ 300 000 cyclistes, adeptes du patin à roues alignées, coureurs et marcheurs, pour un total de 900 000 visites, ont profité des 50 kilomètres de promenades fermées à la circulation automobile à Ottawa et au parc de la Gatineau.

---

## Hommage à un père de la Confédération

En septembre 2014, la promenade de Rockcliffe a été renommée promenade Sir-George-Étienne-Cartier en l'honneur de l'un des pères fondateurs du Canada. Les deux grandes promenades qui relient l'est et l'ouest d'Ottawa portent les noms de sir John A. Macdonald et de sir George-Étienne Cartier, deux hommes qui ont travaillé côte à côte pour relier le Canada d'un océan à l'autre.

---





## 45 ans de savoir-faire en fabrication de glace

Depuis l'ouverture de la patinoire du canal Rideau, en 1970, la Commission de la capitale nationale en est la fière gestionnaire. Depuis 45 ans, la CCN a parfait ses connaissances de l'entretien de la glace : des simples pelles et balais, elle est passée à l'utilisation d'une machine spécialisée appelée Froster qui inonde et lisse la surface de la patinoire. La CCN se fie également aux conseils de M. Nirmal Sinha, Ph. D., chercheur au Conseil national de recherches du Canada et chef de file mondial en glaciologie, pour établir ses lignes directrices sur la sécurité de la glace.

À l'automne 2014, la CCN a invité les gens au parc de la Gatineau pour le Coloris automnal. Plus de 400 000 personnes s'y sont rendues pendant les quatre weekends. Des activités ont été organisées en partenariat avec les municipalités de Chelsea, La Pêche, Pontiac, et les communautés de Kitigan Zibi Anishinabeg et Pikwàkanagàn pour donner aux gens la chance d'admirer les magnifiques couleurs de l'automne à différents endroits du Parc.

Le temps froid record qui a sévi dans la région de la capitale s'est traduit par une excellente saison de patinage sur le canal Rideau, l'une des attractions hivernales les plus populaires de la capitale. La patinoire du canal Rideau a connu une 45<sup>e</sup> saison record, avec 59 jours de patinage consécutifs — brisant ainsi le record de 46 jours datant de 2003-2004 — et plus d'un million de visites. Le parc de la Gatineau a vendu plus de 7 000 laissez-passer de ski de fond et plus de 800 laissez-passer de raquette pour la saison hivernale.

# ACTIFS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

10 %

La Commission de la capitale nationale possède plus de **10 p. 100 des terrains de la région de la capitale du Canada**, d'une superficie de 473 km<sup>2</sup>, et 20 p. 100 des terrains du cœur de la capitale. La Commission de la capitale nationale est donc la plus importante propriétaire foncière de la région.

361 km<sup>2</sup>

La Commission de la capitale nationale est responsable de la gestion du **parc de la Gatineau**, qui s'étend sur **361 km<sup>2</sup>**. On enregistre quelque 2,7 millions de visites au Parc chaque année.

154 km<sup>2</sup>

La Commission de la capitale nationale possède **154 km<sup>2</sup> de terrains dans la Ceinture de verdure**. La Ceinture de verdure offre 150 kilomètres de sentiers récréatifs.

106 km

La Commission de la capitale nationale possède **106 kilomètres de promenade** à Ottawa et dans le parc de la Gatineau, de même que plus de 200 kilomètres de sentiers récréatifs qui font partie du réseau du Sentier de la capitale.

15

La Commission de la capitale nationale gère **15 parcs urbains et des espaces verts** dans la région de la capitale, dont le parc de la Confédération, le parc Vincent Massey, le parc Major's Hill et le parc Jacques-Cartier.

1 660

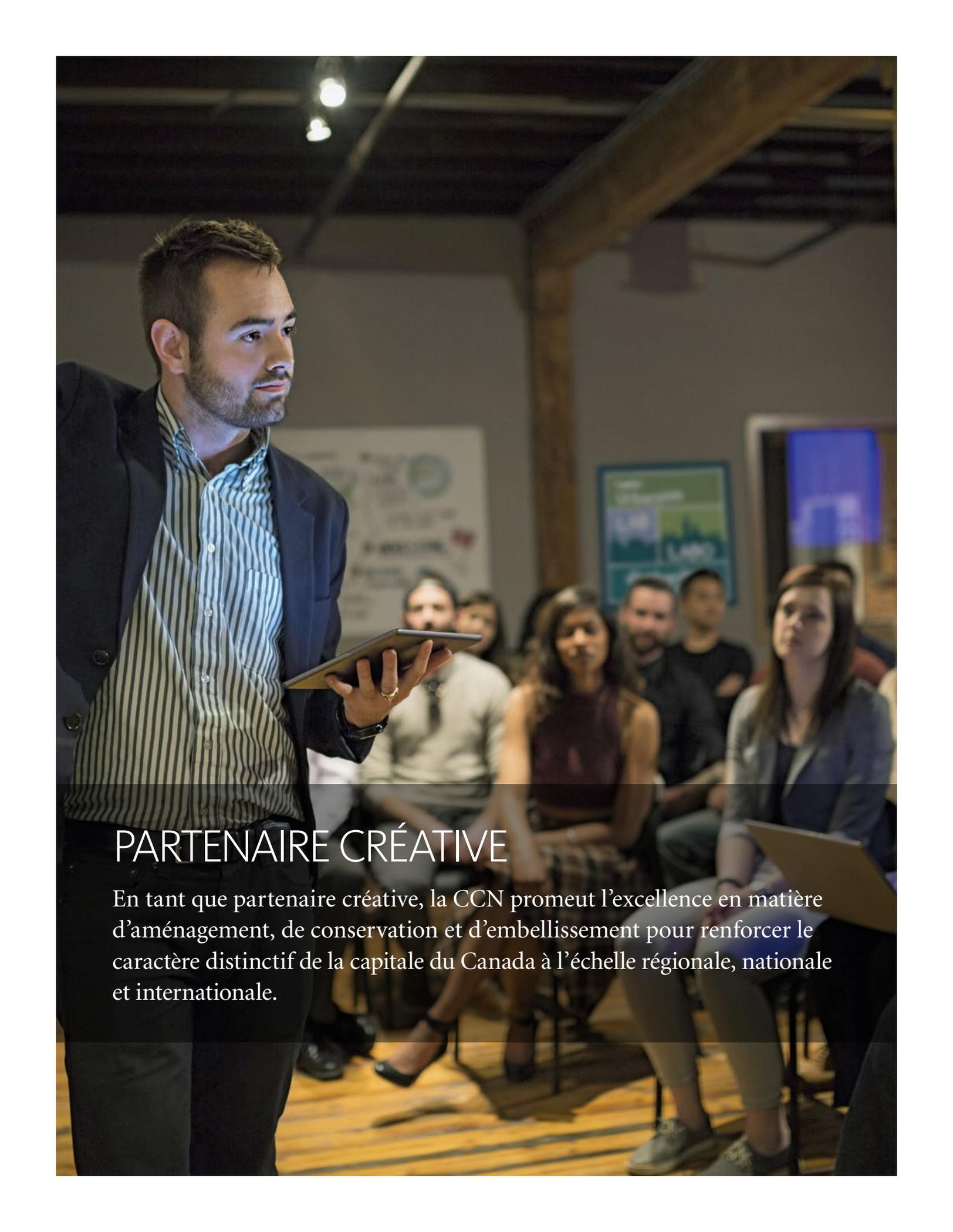
La Commission de la capitale nationale gère les **1 660 propriétés** de son portefeuille immobilier. Il comprend 555 propriétés louées à des fins résidentielles, agricoles, institutionnelles, récréatives et commerciales.

6

La Commission de la capitale nationale a la responsabilité de gérer les **six résidences officielles** de la région de la capitale. Ce sont Rideau Hall, le 24, promenade Sussex, Stornoway, la résidence du lac Mousseau, la Ferme et le 7, Rideau Gate.

7,8 km

La Commission de la capitale nationale est responsable de la gestion des **7,8 kilomètres de la patinoire du canal Rideau**, la plus grande patinoire extérieure du monde. Environ un million de personnes visitent la patinoire chaque saison. La patinoire génère annuellement quelque 160 millions de dollars en retombées économiques dans la région de la capitale.

A man with a beard, wearing a dark suit jacket over a light-colored striped shirt, stands on the left side of the frame. He is holding a tablet computer in his left hand and looking towards the right. In the background, a group of people is seated on a wooden floor, listening attentively. The room has a modern, industrial aesthetic with exposed wooden beams and a dark ceiling with recessed lighting. There are posters or informational graphics on the wall behind the audience.

## PARTENAIRE CRÉATIVE

En tant que partenaire créative, la CCN promeut l'excellence en matière d'aménagement, de conservation et d'embellissement pour renforcer le caractère distinctif de la capitale du Canada à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Bâtir une grande région de la capitale exige une pensée innovante, du leadership et des partenariats. En 2014-2015, la Commission de la capitale nationale a agi en partenaire créative prônant l'excellence et contribuant à la promesse de valeur de la région de la capitale à tous les Canadiens.

## COLLABORATION ET INNOVATION

En mars 2014, la CCN et la Ville d'Ottawa sont parvenues à une entente concernant le tracé du prolongement du corridor ouest du train léger sur rail d'Ottawa longeant la promenade Sir-John-A.-Macdonald. La résolution de ce différend de longue date a été conclue après d'intenses négociations durant un délai de 100 jours. Le premier dirigeant de la CCN et le directeur général de la Ville d'Ottawa ont présidé un groupe de travail mixte composé de trois conseillers de la Ville d'Ottawa et de quatre membres du conseil d'administration de la CCN. Appuyé par un groupe d'experts externes en aménagement, d'évaluateurs des coûts et de membres du personnel-cadre, le groupe de travail a élaboré une solution novatrice qui préconise de réaligner la promenade et de faire passer la ligne du train léger sous terre, directement sous la promenade. La solution permet d'aller de l'avant avec le transport par train léger dans la capitale en respectant l'enveloppe budgétaire de la Ville, tout en satisfaisant aux exigences du conseil d'administration de la CCN de protéger l'accès aux

berges et de garder intactes les vues des attraits naturels de la promenade. Le groupe de travail mixte sera maintenu comme moyen efficace de résoudre tout autre problème qui pourrait surgir au fil de l'avancement du projet de train léger sur rail d'Ottawa.

---

## Mettre en valeur un emblème de la capitale

La solution novatrice de la Commission de la capitale et de la Ville d'Ottawa pour le prolongement du corridor ouest du train léger sur rail d'Ottawa ajoutera 38 p. 100 d'espaces verts accessibles entre la promenade Sir-John-A.-Macdonald et la rivière des Outaouais. Elle permettra aussi de protéger la forêt à maturité qui flanque la promenade.

---

## ÉCHANGER DES IDÉES POUR BÂTIR UNE GRANDE CAPITALE

Le rôle de partenaire créatif exige de collaborer pour échanger des idées, des connaissances et des expériences. En 2014-2015, la CCN a initié avec succès une nouvelle philosophie de mobilisation du public en rejoignant un large éventail de résidents et d'intervenants de la région de la capitale. Presque toutes ces activités ont eu lieu au labo d'urbanisme de la capitale de la CCN. Situé au siège social de la CCN, ce lieu est propice aux rencontres innovantes et inspirantes; c'est aussi un forum où chefs de file, experts et gens du public peuvent échanger des idées sur la façon de bâtir une grande capitale. Quarante consultations publiques et activités au labo d'urbanisme



La CCN et la Ville d'Ottawa s'entendent sur le tracé du corridor ouest du train léger sur rail.

PHOTO FOURNIE PAR MARK TAYLOR, CONSEILLER MUNICIPAL D'OTTAWA



## Consulter sur la région de la capitale

En 2014-2015, quelque 1 600 personnes ont participé aux activités de mobilisation et de consultation de la Commission de la capitale nationale, et 800 autres ont soumis leurs commentaires en ligne.

de la capitale ont été organisées en 2014-2015. Elles ont permis d'aborder une gamme de sujets liés aux projets de la CCN ainsi que d'autres associés à l'aménagement et à l'intendance de la capitale. De nombreuses activités au labo d'urbanisme de la capitale ont été organisées en partenariat avec d'autres organismes et des spécialistes de renom y ont été présentés. Une activité sur l'excellence en design a eu lieu dans le cadre de la Semaine de l'architecture d'Ottawa; une autre, coparrainée par l'ambassade de France, a porté sur l'urbanisme écologique; la voie à suivre pour la conservation du patrimoine de la capitale a fait l'objet d'un groupe de discussion et d'un symposium; et la conférence de l'architecte primé Daniel Libeskind a été présentée à guichets fermés au Musée des beaux-arts du Canada, en partenariat avec l'école d'architecture et d'urbanisme Azrieli de l'Université Carleton.

## AJOUTER DE LA VALEUR À LA RÉGION DE LA CAPITALE

Les résultats d'un sondage auprès des résidents de la région de la capitale du Canada, réalisé à l'automne 2014, ont révélé que les répondants croient que la CCN ajoute de la valeur à la région de la capitale. Le sondage était le premier du genre réalisé depuis le recentrage du mandat et des responsabilités de la CCN à l'automne 2013. Les répondants de la région de la capitale ont accordé à la CCN une excellente note pour le travail qu'elle accomplit pour faire de la capitale le reflet inspirant du Canada et des Canadiens. Un grand nombre de répondants croient aussi que la CCN prend de bonnes

décisions et qu'elle partage leurs valeurs. Le sondage a également ciblé des domaines où la CCN pourrait faire mieux pour informer le public de son mandat et des actifs qu'elle gère. La CCN continuera de mobiliser le public et de mieux faire connaître son mandat et les importants actifs qu'elle gère dans la région de la capitale du Canada. Elle prévoit mener un sondage national en 2015-2016 pour mieux comprendre comment les Canadiens de l'extérieur de la région de la capitale la perçoivent.

## Les résidents de la région de la capitale accordent une excellente note.

Selon un sondage réalisé par Environics auprès de 1 500 personnes, les résidents de la région de la capitale du Canada accordent une excellente note à la Commission de la capitale nationale pour son travail.

Voici ce qu'ont dit les répondants :

- 95 p. 100 d'entre eux croient que la CCN a un rôle à jouer pour faire de la capitale le reflet inspirant du Canada et des Canadiens;
- 77 p. 100 croient que la CCN prend de bonnes décisions;
- 72 p. 100 croient que la CCN partage leurs valeurs.

# BÂTIR UNE CONTRIBUTION DURABLE POUR LA RÉGION DE LA CAPITALE

La région de la capitale incarne la vision du Canada; elle est le reflet du passé de notre pays, de son présent et de ses aspirations. La Commission de la capitale nationale (CCN) a l'honneur d'être la principale intendante fédérale de la région de la capitale du Canada et elle travaille étroitement avec les citoyens et les intervenants pour veiller à ce que la capitale demeure un symbole national fort et unificateur au cœur d'une région durable et dynamique.





## LA VISION DE LA RÉGION DE LA CAPITALE POUR LES 50 PROCHAINES ANNÉES

Pour bâtir un legs durable, la CCN terminera le prochain Plan de la capitale du Canada dans l'année qui vient. Ce plan exposera les grandes lignes de la vision de la transformation de la région au cours des 50 prochaines années, de 2017 jusqu'au bicentenaire de la Confédération en 2067. Grâce à ce cadre de planification modernisé, qui se veut une feuille de route de planification axée sur la continuité, la CCN poursuivra sa longue tradition de planification tournée vers l'avenir qui vise à inspirer l'excellence et à bâtir une capitale animée au caractère particulier.

## UNE NOUVELLE DESTINATION DE PRESTIGE DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE

Les efforts consentis pour revitaliser les plaines LeBreton créeront une destination de prestige dans ce lieu historique et créeront une nouvelle institution phare. Le projet d'aménagement provisoire de la CCN créera un nouveau lieu public à cet endroit, tandis que les améliorations apportées aux ruines de l'usine de pâte à papier Bronson et au débarcadère Richmond, à proximité, offriront de nouveaux liens et un accès public aux plaines LeBreton et aux berges de la rivière des Outaouais. D'autres projets desquels la CCN est partenaire — dont la station Pimisi du train léger de la Ville d'Ottawa aux plaines LeBreton,

et le réaménagement Zibi du Groupe Développements Windmill sur les îles Albert et des Chaudières voisines — ajouteront au caractère et à l'animation du secteur. Ces projets combinés ont le potentiel de créer un nouveau quartier animé au cœur de la région de la capitale.

## PRÉSERVER NOTRE PASSÉ COLLECTIF

Pour préserver le passé pour les générations actuelles et futures, la CCN conservera le patrimoine bâti d'intérêt national, y compris le « patrimoine moderne » ainsi que les actifs naturels et les paysages culturels qui relèvent de son intendance. Cela comprendra la protection des précieux espaces verts, la préservation de la beauté naturelle du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure, l'entretien des résidences officielles et la conservation du patrimoine bâti. Par le truchement de son pouvoir d'approuver l'utilisation du sol et du design, la CCN s'assurera que les projets concernant les terrains fédéraux respecteront le caractère de la région de la capitale du Canada et son patrimoine.

La CCN appuiera également les projets de monuments commémoratifs qui soulignent des événements du passé et des réalisations qui font partie de l'identité canadienne. Quand le Canada fêtera son 150<sup>e</sup> anniversaire en 2017, la CCN présentera la région de la capitale, ses terrains et ses actifs en montrant au pays et au monde le meilleur du Canada et en créant un endroit invitant pour les célébrations.



## FAVORISER LA COHÉSION DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE

Bâtir un legs durable est la responsabilité de ceux qui vivent ensemble dans la région de la capitale. La CCN se fera la championne de la promesse de valeur de la région de la capitale en favorisant la cohésion. Ainsi, la CCN sera une partenaire créative qui préconise la promotion de l'excellence et le rehaussement des normes de la capitale, et qui y contribue. Offrir un service exceptionnel aux Canadiens et faire preuve d'excellence seront au centre des efforts qu'elle déploiera. L'échange d'idées et de

connaissances, le dialogue constructif et la recherche de solutions innovantes feront partie de l'engagement constant de la CCN à être une partenaire à valeur ajoutée. Cela comprendra de rejoindre la collectivité, les intervenants, les élus, les Premières Nations, les partenaires et tous les Canadiens. De plus, la CCN appuiera tous les partenaires et travaillera avec eux pour atteindre des buts communs et faire avancer des projets qui poursuivent l'édification de la région de la capitale en un endroit inspirant, une source de fierté pour tous les Canadiens et un legs pour les prochaines générations.

# GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT



## MANDAT

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (L.R.C. 1985, ch. N-4). Elle est responsable de la planification de la région de la capitale du Canada et participe à son aménagement, à sa conservation et à son embellissement. Elle s'acquitte de ce rôle par le truchement des secteurs d'activité suivants :

- l'orientation de la planification urbaine à long terme liée aux terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- l'orientation et la surveillance de l'utilisation et de l'aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- la gestion, la conservation et la protection des biens de la CCN (notamment du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure, du portefeuille immobilier et d'autres biens comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- l'entretien des sites patrimoniaux de la région de la capitale du Canada, comme les résidences officielles et les lieux commémoratifs nationaux.

La CCN est assujettie au régime de responsabilisation énoncé dans la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre désigné comme ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*.

## MISSION

La région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiens et Canadiennes.

## PRINCIPES DIRECTEURS

### Responsabilisation

La CCN s'engage à servir le public avec fierté et à être responsable et respectueuse en exerçant une gestion financière prudente.

### Clarté

La CCN établit des priorités claires et s'engage à créer une vision commune de la région de la capitale du Canada pour tous les Canadiens et Canadiennes.

### Intégrité

La CCN interagit de façon intègre, honnête, respectueuse et juste avec les clients, les partenaires et le public.

### Ouverture et transparence

La CCN s'efforce d'exercer ses activités de façon ouverte, transparente, inclusive et dans un esprit de collaboration avec ses partenaires, les intervenants et le public.

### Leadership et innovation

La CCN accorde de l'importance à la créativité et à l'innovation fondées sur les connaissances et la recherche. Elle favorise l'initiative pour trouver des solutions aux problèmes et donner l'exemple.

## PILERS ORGANISATIONNELS

### Les gens d'abord

La CCN s'engage à créer un milieu de travail stimulant et enrichissant pour son personnel et à faire en sorte que sa main-d'œuvre soit représentative. Dans ses échanges avec le public, elle s'efforce d'être un organisme ouvert et transparent qui atteint l'excellence en matière de service à la clientèle et de participation populaire.

### Bâtir une capitale plus verte

À titre d'intendante des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, la CCN s'engage à contribuer à bâtir une capitale plus verte pour que les générations actuelles et futures puissent profiter des nombreux attraits naturels de la capitale.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Composition, rôles et responsabilités

La CCN est dirigée par un conseil d'administration national qui réunit des personnes aux horizons professionnels diversifiés provenant de la région de la capitale et de partout au Canada. Comme le définit la *Loi sur la capitale nationale*, le conseil est composé du président, du premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale et d'autres parties du Canada. Les membres du conseil sont nommés par le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*, avec l'approbation du gouverneur en conseil, tandis que le président et le premier dirigeant sont nommés par le gouverneur en conseil.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'intendance des activités et des biens de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, il se charge de faire ce qui suit :

- il établit les grandes orientations stratégiques de l'organisme;
- il veille à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- il surveille et examine le rendement de l'organisme et les risques auxquels il est exposé;
- il approuve les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- il approuve les transactions et les projets importants que la CCN entreprendra;
- il communique et favorise les relations avec le gouvernement, les intervenants et le public.

Le premier dirigeant rend compte au conseil d'administration de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Le premier dirigeant fait rapport au conseil d'administration au début de chaque séance du conseil en présentant un rapport d'activité.

---

### Faits saillants du conseil d'administration en 2014-2015

En 2013-2014, le conseil d'administration de la CCN a réalisé ce qui suit :

- Il a tenu cinq séances publiques, cinq séances à huis clos, sept conférences téléphoniques à huis clos et deux votes électroniques, une assemblée générale annuelle et une sixième séance de planification stratégique annuelle.
  - Il a adopté le premier *Plan des terrains urbains de la capitale*.
  - Il a approuvé le projet de tracé du prolongement vers l'ouest du corridor du train léger sur rail de la Ville d'Ottawa.
  - Il a examiné 186 demandes d'approbation de l'utilisation des terrains fédéraux et du design, dont les approbations du design du Monument national de l'Holocauste et du concept du projet Zibi du Groupe Développements Windmill.
-

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE<sup>1,2,3,4</sup>

## Comités de direction

**A** = Comité directeur  
**B** = Comité d'audit  
**C** = Comité de la gouvernance

## Comités consultatifs

**1** = Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier  
**2** = Comité consultatif des résidences officielles du Canada



**Russell Mills**  
 Ottawa (Ontario)  
**Président**  
 Du 29 avril 2012 au  
 29 avril 2017  
**A, B, C, 1, 2**



**Mark Kristmanson,  
 Ph. D.**  
 Ottawa (Ontario)  
**Premier dirigeant**  
 Du 3 février 2014 au  
 2 février 2019  
**A, B, C, 1, 2**



**Jacquelin Holzman**  
 Ottawa (Ontario)  
 Du 15 novembre  
 2007 au  
 14 novembre 2013  
**1**



**Norman Hotson**  
 Vancouver  
 (Colombie-Britannique)  
 Du 30 janvier 2014 au  
 29 janvier 2018  
**C, 2**



**Richard P. Jennings**  
 Gatineau (Québec)  
 Du 3 décembre 2007 au  
 2 décembre 2013  
**C**



**Aditya Jha**  
 Mississauga (Ontario)  
 Du 26 mars 2015 au  
 25 mars 2019



**Eric D. MacKenzie**  
 Fredericton  
 (Nouveau-Brunswick)  
 Du 5 mars 2007 au  
 13 mai 2014  
**A, B**



**Michael Pankiw**  
 Edmonton (Alberta)  
 Du 17 décembre 2013 au  
 16 décembre 2017  
**B, 1**



**Bob Plamondon**  
 Ottawa (Ontario)  
 Du 14 mai 2014 au  
 13 mai 2018  
**A, B**



**Michael Poliwoda**  
 Gatineau (Québec)  
 Du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au  
 31 octobre 2016  
**A, C**



**Denys Rivard**  
 Montréal (Québec)  
 Du 17 décembre 2013 au  
 16 décembre 2017  
**B, C**



**Jason M. Sordi**  
 Richmond Hill (Ontario)  
 Du 30 avril 2007 au  
 29 avril 2014  
**B**



**Kay Stanley**  
 Ottawa (Ontario)  
 Du 21 juin 2012 au  
 20 juin 2016  
**C**

<sup>1</sup> Au 31 mars 2015, il y avait un poste vacant au conseil d'administration.

<sup>2</sup> Richard Aubrey et Robert Tennant ont également siégé au conseil d'administration en 2014-2015.

<sup>3</sup> François Paulhus est temporairement absent du conseil d'administration depuis le 4 septembre 2013.

<sup>4</sup> Un membre titulaire dont le mandat est expiré continuera de siéger au conseil jusqu'à ce qu'il soit remplacé.



## Responsabilisation et fonctionnement

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* et sur les séances du conseil, délèguent des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission, et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent les droits et les responsabilités du conseil d'administration et des comités de la société d'État.

Les membres du conseil doivent agir avec honnêteté, diligence, prudence et en toute bonne foi dans l'intérêt supérieur de la CCN. Ils sont tenus de respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les conflits d'intérêts* ainsi que le code d'éthique et les lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil d'administration de la CCN de même que les règlements administratifs de l'organisme. Les membres du conseil doivent déclarer tous conflits d'intérêts chaque année et quand ils surgissent pendant l'année. Ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par année. Chaque réunion consiste en une séance publique et une séance à huis clos. Les gens sont invités à assister aux séances publiques en tant qu'observateurs. La CCN tient aussi une assemblée générale annuelle. Les gens du public peuvent y exprimer leurs idées et faire part de leurs commentaires directement au conseil. Les séances publiques du conseil sont diffusées en direct sur

le Web. L'ordre du jour et d'autres documents, comme le rapport d'activité du premier dirigeant, sont également affichés sur le site Web de la CCN.

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif dans le cadre d'un processus d'autoévaluation structuré. Il demande également au Comité de la haute direction d'évaluer son rendement.

## Comités

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration et quatre comités consultatifs ou spéciaux conseillent la haute direction. La liste des membres des comités se trouve à l'annexe I. Les biographies des membres des comités sont affichées au [www.ccn-ncc.gc.ca](http://www.ccn-ncc.gc.ca).

## Comités de direction

**Le comité directeur** se réunit au besoin pour traiter d'affaires ou de questions précises. En pareil cas, le conseil d'administration peut déléguer certains pouvoirs ou fonctions à ce comité. Actuellement, ces pouvoirs délégués comprennent un pouvoir limité d'accorder des approbations conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

**Le Comité d'audit** surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN de même que sa fonction d'audit interne.

**Le Comité de la gouvernance** aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour veiller à ce qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

## Comités consultatifs et comités spéciaux

Les comités consultatifs et les comités spéciaux donnent des conseils techniques à la haute direction pour la mise en œuvre du mandat de la CCN. Des spécialistes réputés des quatre coins du Canada sont recrutés pour y siéger. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration. Ceux des comités spéciaux sont nommés par le premier dirigeant.

**Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier** donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme concernant l'utilisation des propriétés et des terrains publics de la région de la capitale du Canada, sur les projets de design relatifs à ces terrains publics et sur des questions d'ordre immobilier. Le comité est composé d'experts de l'aménagement immobilier, de la planification environnementale, urbaine et régionale, de l'esthétique urbaine, de l'architecture et de l'aménagement paysager.

**Le Comité consultatif des résidences officielles du Canada** donne des conseils professionnels et objectifs sur la gestion des actifs et des sujets connexes liés aux six résidences officielles de la région de la capitale du Canada. Le Comité conseille également Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de la Citadelle, la résidence officielle du gouverneur général à Québec. Le comité est composé d'experts de la décoration intérieure, de l'architecture, du patrimoine et de l'aménagement immobilier.

**Le Fonds Canadiana** sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres et d'objets d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces

d'apparat des résidences officielles. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence en particulier.

**Le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle** donne des conseils professionnels et objectifs sur la façon de répondre aux exigences liées à l'accessibilité universelle dans les projets qu'entreprend la CCN.

## Rémunération

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par le gouverneur en conseil et respecte les *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État*. Le président reçoit des honoraires annuels qui se chiffrent entre 8 000 et 9 400 dollars, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 dollars pour sa participation aux séances du conseil et des comités, de même que pour certaines responsabilités spéciales à titre de dirigeant et d'autres en matière d'analyse ou de représentation que le conseil approuve. D'autres membres du conseil qui participent aux travaux des comités et à l'exécution de tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels qui se chiffrent entre 4 000 et 4 700 dollars, et une indemnité journalière de 375 dollars. Lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions, les membres du conseil obtiennent un remboursement de toutes leurs dépenses raisonnables, y compris les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Le président du Comité d'audit reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 dollars.



## Rémunération des membres du conseil d'administration

Du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINIS- TRATION	HONORAIRES 1	INDEMNITÉS JOURNALIÈRES 1,2,4,5	DÉPLACEMENTS 2,3	TOTAL	PRÉSENCES									
					\$ (A)	\$ (B)	\$ (C)	\$ (A+B+C)	SÉANCES DU CONSEIL 13 JOURS	RÉUNIONS DES COMITÉS (CONSULTATIFS ET DE DIRECTION)				
										CD	CA	CG	CCUDI	CCROC
										0,5 JOUR	1,5 JOUR	2 JOURS	7 JOURS	1 JOUR
Richard Aubry*	4 000	4 219	141	8 359	10	—	—	1,5	—	1				
Jacquelin Holzman	4 000	8 563	0	12 563	11	—	—	1,5	4,5	—				
Norman Hotson	1 000	6 219	1 500	8 719	11	—	—	1,5	—	0				
Richard P. Jennings	4 000	5 125	0	9 125	11	—	0,5	2	—	—				
Aditya Jha**	0	0	0	0	0	—	—	—	—	—				
Eric D. MacKenzie	4 000	5 531	2 141	11 672	11,5	0,5	1	—	—	1				
Russell Mills	9 400	30 500	0	39 900	11,5	0,5	1,5	2	2,5	1				
Michael Pankiw	2 529	7 344	2 063	11 936	11,5	—	1	—	5,5	—				
François Paulhus <sup>0</sup>	0	0	0	0	0	—	—	—	—	—				
Michael Poliwoda	4 000	3 688	0	7 688	10	0,5	—	2	—	—				
Bob Plamondon ****	2 198	8 938	0	11 136	10,5	0,5	1,5	—	—	—				
Denys Rivard	3 439	4 344	313	8 096	10	—	0,5	1,5	—	—				
Jason M. Sordi	5 669	5 281	0	10 950	9	—	0,5	0,5	—	—				
Kay Stanley	4 000	7 281	0	11 281	10	—	0,5	1,5	—	—				
Robert Tennant***	1 000	500	0	1 500	1	—	—	0,5	0,5	—				
<b>Total</b>	<b>49 235</b>	<b>97 533</b>	<b>6 158</b>	<b>152 925</b>										

1. Taux établis conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000, arrondis au dollar près.
2. Comprend la présence à des séances de brefage, des séances de planification stratégique et des votes électroniques et, pour le président, des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil d'administration.
3. La compensation pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres du conseil d'administration. Elle ne couvre pas les frais de déplacement, lesquels sont remboursés en fonction des dépenses raisonnables.
4. Comprend la présence à des séances publiques et à huis clos du conseil d'administration et à la séance de planification stratégique du conseil.
5. Russell Mills est membre d'office des comités consultatifs et reçoit une indemnité journalière pour assister aux réunions ou participer à des déjeuners d'affaires.

**CD** : Comité directeur

**CA** : Comité d'audit

**CG** : Comité de la gouvernance

**CCUDI** : Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

**CCROC** : Comité consultatif des résidences officielles du Canada

\* Jusqu'au 25 mars 2015

\*\* Depuis le 26 mars 2015

\*\*\* Jusqu'au 13 mai 2014

\*\*\*\* Depuis le 14 mai 2014

François Paulhus est temporairement absent du conseil d'administration depuis le 4 septembre 2013.

## Audit indépendant

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est le vérificateur de la CCN. Le BVG effectue chaque année la vérification des états financiers de la CCN. De plus, il entreprend un examen spécial tous les 10 ans.

## Ombudsman de la Commission de la capitale nationale

Nommé par le conseil d'administration, l'ombudsman de la CCN est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours ont été épuisés. L'ombudsman doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. Le rapport annuel 2014 se trouve sur le site Web de l'ombudsman au [www.ombudsman.ccn-ncc.ca](http://www.ombudsman.ccn-ncc.ca).

## Organigramme

Dans l'organigramme de la Commission de la capitale nationale, le premier dirigeant est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Le premier dirigeant est appuyé par l'équipe de la haute direction qui représente toutes les directions de la CCN. Les directeurs généraux sont responsables de voir à la mise en œuvre et à la bonne gestion des politiques, des programmes et des activités de la société d'État.

## Comité de la haute direction

**Mark Kristmanson, Ph. D.,**  
premier dirigeant

**Mark Dehler,**  
avocat général et  
secrétaire de la Commission

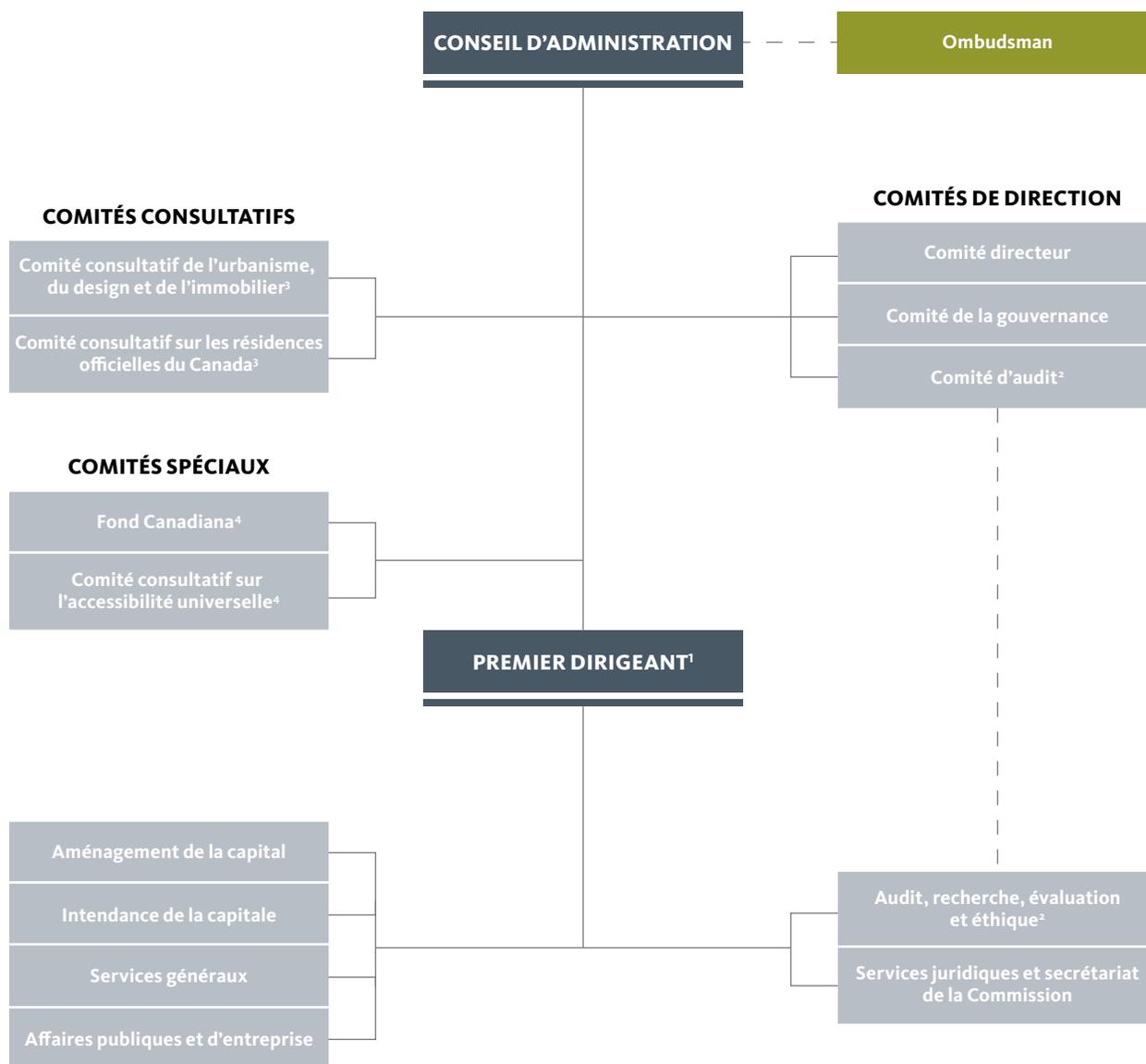
**Gary Lacey,**  
directeur général,  
Intendance de la capitale

**Pierre Lanctôt,**  
directeur général,  
Services généraux,  
et chef des services  
financiers

**Natalie Page,**  
directrice générale,  
Affaires publiques et  
d'entreprise

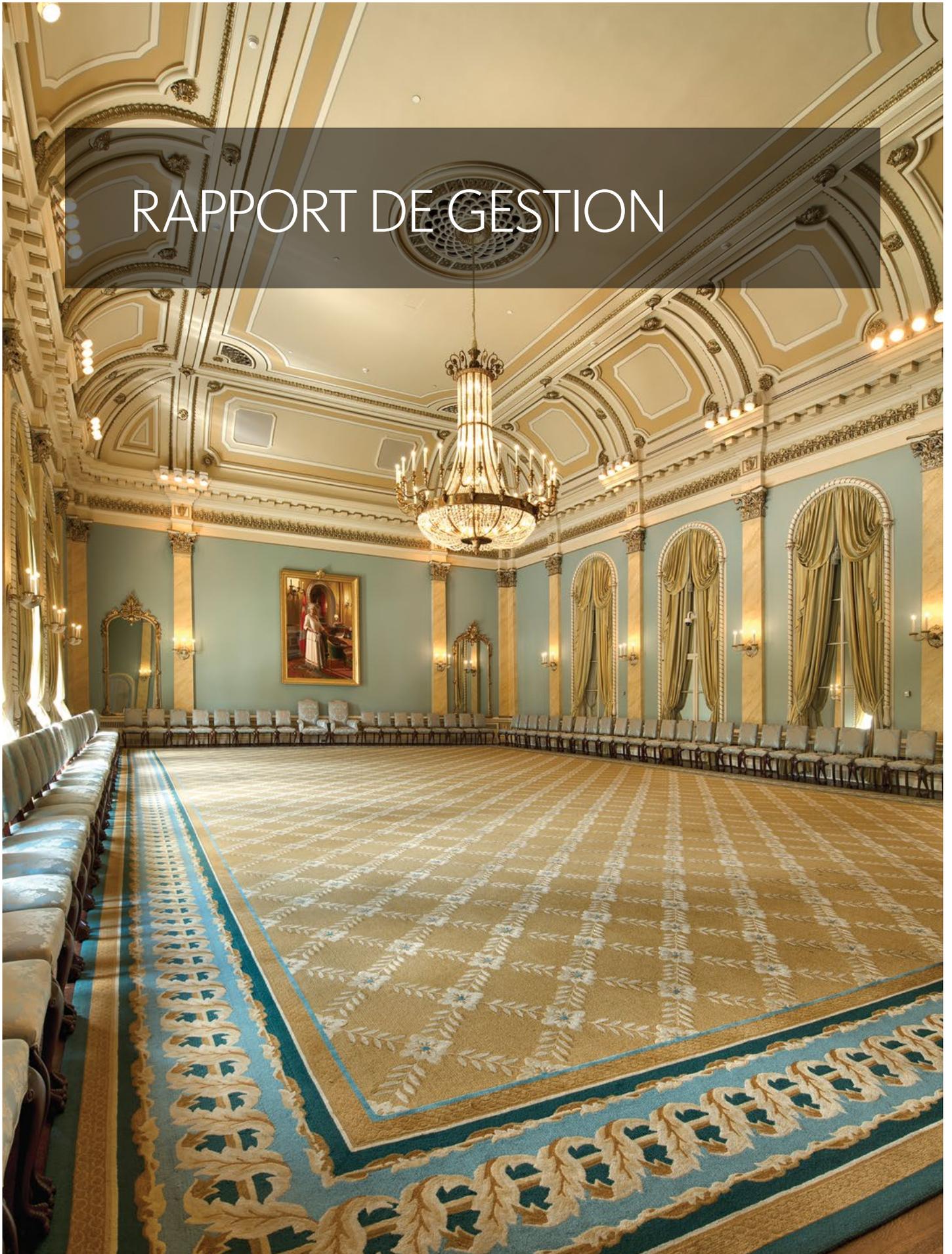
**Stephen Willis,**  
directeur général,  
Aménagement de la capitale

## STRUCTURE DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE



1. Le premier dirigeant est également membre du conseil d'administration.
2. La fonction d'audit se rapporte directement au Comité d'audit.
3. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration.
4. Les membres des comités spéciaux sont nommés par le premier dirigeant.

# RAPPORT DE GESTION



## PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS FINANCIERS SUR CINQ ANS

Pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2015	2014	2013	2012	2011 (REDRESSÉ)
<b>Financement d'exploitation</b>					
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	68 781	71 839	81 576	84 290	83 467
Revenus d'exploitation	32 804	32 318	38 590	35 876	34 562
	101 585	104 157	120 166	120 166	118 029
Charges d'exploitation	143 020	115 251	143 879	142 603	142 087
<b>Financement des immobilisations</b>					
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	23 665	27 823	27 258	23 196	74 848
<b>Projets d'immobilisations importants</b>					
Réaménagement des plaines LeBreton	2 077	3 298	3 117	738	44
Résidences officielles	2 744	6 156	7 703	5 451	7 503
Acquisition de biens immobiliers	822	1 035	305	910	2 449
<b>Immobilisations</b>					
Terrains	292 614	281 434	282 500	292 006	288 948
Immeubles et infrastructures (net de l'amortissement)	300 068	301 672	294 856	286 386	285 961
Investissements dans les immobilisations	22 480	29 394	35 608	25 075	65 442
<b>Fonds d'acquisition et d'aliénation</b>					
	36 197	36 896	37 616	37 330	38 018

Les données de 2010-2011 à 2012-2013, inclusivement, reflètent les revenus, les dépenses et les crédits parlementaires associés aux activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013. Les données de 2013-2014, 2014-2015 et des années subséquentes sont nettes de toute répercussion financière des activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013.

## PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS D'EXPLOITATION SUR CINQ ANS

Pour les exercices se terminant le 31 mars

	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre d'employés	401	402	490	487	492

## CONTEXTE OPÉRATIONNEL 2014-2015

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la Commission de la capitale nationale fait un tour d'horizon dégagant les tendances, les occasions et les défis les plus importants qui influenceront sur son fonctionnement au cours des prochaines années.

### Tendances externes

Le vieillissement de la population, l'urbanisation et l'immigration modifient le profil démographique du Canada et de la région de la capitale. La densification urbaine de cette dernière, notamment la croissance de la population dans le cœur, représente un important facteur dont la CCN doit tenir compte dans ses travaux d'urbanisme ainsi que lors de la prise de décisions touchant l'utilisation du sol, le design, la gestion immobilière et l'intendance. Par ailleurs, les infrastructures de transport demeurent une priorité dans la région de la capitale. La CCN continuera de collaborer avec ses partenaires sur les dossiers de transport importants pour la région de la capitale du Canada en fonction des besoins. Le renforcement de l'économie et le retour à l'équilibre budgétaire constituent toujours d'importantes priorités du gouvernement fédéral, de même que pour les gouvernements provinciaux et les administrations municipales de la région de la capitale. Le recours aux partenariats public-privé continuera d'être une méthode d'acquisition d'immobilisations de plus en plus populaire auprès des gouvernements. Le principal changement des tendances mondiales et nationales en matière de partenariat indique aussi des occasions pour la CCN de continuer de mieux tirer parti du financement privé et d'innover dans la réalisation de ses projets.

### Tendances internes

#### Plan d'action pour la réduction du déficit

La CCN a entièrement absorbé sa part de 1,8 million de dollars de compressions cumulatives des crédits de fonctionnement qui avaient été imposées dans le cadre du *Plan d'action de réduction du déficit*, inclus dans le budget de 2012.

#### Stratégie corporative de pérennité financière

Afin de voir à une saine gestion financière, la CCN a mis en œuvre la Stratégie corporative de pérennité financière en 2013-2014 et continuera de le faire au cours des futurs exercices. Cette initiative vise à trouver des façons de réduire les coûts et à optimiser les processus et la gestion des actifs de manière à relever les défis financiers. La CCN poursuivra la réévaluation de ses besoins financiers dans le contexte de son processus de planification stratégique et des ressources. En outre, elle cherchera des options de financement par des partenariats et des commandites.

---

### Voici les biens dont la Commission de la capitale nationale est l'intendante :

- Environ 450 km<sup>2</sup> de terrain au parc de la Gatineau et dans la Ceinture de verdure;
  - 15 parcs urbains et des espaces verts, y compris le parc de la Confédération, le parc Vincent Massey, le parc Major's Hill et le parc Jacques-Cartier;
  - 106 km de promenades;
  - Plus de 200 km de sentiers récréatifs;
  - 40 ponts, dont les ponts interprovinciaux Champlain et du Portage;
  - 1 660 propriétés dont les six résidences officielles de la région de la capitale du Canada.
-

### Gel des budgets de fonctionnement

Lors de la mise à jour économique de novembre 2013, le gouvernement fédéral a annoncé un gel de deux ans des budgets de fonctionnement de 2014-2015 et de 2015-2016 des organismes fédéraux. En conséquence, la CCN a financé à l'interne l'inflation et les augmentations économiques des traitements en 2014-2015 et fera de même pour 2015-2016.

## PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

La Commission de la capitale nationale répartit ses activités en trois principaux secteurs.

### Aménagement de la capitale

La CCN constitue le principal urbaniste fédéral de la région de la capitale du Canada. À ce titre, elle oriente, coordonne et approuve l'utilisation des terrains fédéraux pour que la capitale ait une importance à l'échelle nationale en sa qualité de siège du gouvernement, qu'elle inspire la population canadienne et qu'elle mette en valeur la culture et le patrimoine du pays. Parmi les principales activités de la CCN dans ce secteur, mentionnons la réalisation de recherches destinées à l'élaboration de plans à long terme ainsi que la rédaction et la mise en œuvre de ceux-ci; le repérage et la gestion des terrains d'intérêt national; l'approbation de l'utilisation du sol, du design et des transactions relativement à des projets exécutés sur des terrains fédéraux; la facilitation et la coordination, avec des partenaires, des initiatives liées aux enjeux de transport dans la région de la capitale du Canada.

En 2014-2015, les charges d'exploitation pour ce secteur d'activité se sont chiffrées à 4 millions de dollars, ce qui correspond à 3 p. 100 des coûts de fonctionnement totaux.

### Intendance et protection de la capitale

La CCN agit comme intendante d'un portefeuille vaste et diversifié de terrains et d'actifs dans la région de la capitale du Canada. À ce titre, elle aménage, préserve, améliore, entretient et gère ses actifs et ses terrains de manière à ce que la capitale conserve son importance historique et symbolique pour la population canadienne. Parmi les principales activités de la CCN dans ce secteur,

mentionnons la gestion de terrains et de parcs dans la région de la capitale, y compris le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et des terrains urbains; la gestion d'actifs matériels, comme des sentiers, des promenades et des biens immobiliers; la gestion des six résidences officielles de la région, ainsi que de lieux patrimoniaux et de monuments commémoratifs.

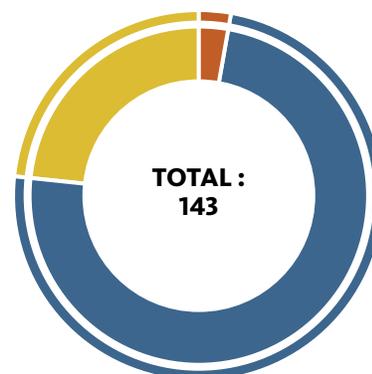
En 2014-2015, les charges d'exploitation pour ce secteur d'activité se sont chiffrées à 105,8 millions de dollars, ce qui correspond à 74 p. 100 des coûts de fonctionnement totaux. Ce secteur a également produit des recettes de 22,2 millions de dollars grâce aux activités de location et à l'octroi de servitudes.

### Services internes

Les Services internes soutiennent la réalisation des programmes et la gestion des ressources de la CCN dans son entier. Ce secteur d'activité s'intéresse notamment aux finances et à l'approvisionnement, aux ressources humaines, aux services juridiques, à la technologie et à la gestion de l'information ainsi qu'aux affaires publiques.

En 2014-2015, les charges d'exploitation pour ce secteur d'activité se sont chiffrées à 33,2 millions de dollars, ce qui correspond à 23 p. 100 des coûts de fonctionnement totaux.

### Proportion des dépenses par programme, 2014-2015 (en millions de dollars)



## PRINCIPAUX MOTEURS DE RENDEMENT

### Responsabilité et centre d'intérêt communs

La Commission de la capitale nationale s'efforce de consolider et d'entretenir des alliances avec le public, les intervenants, des partenaires, fédéraux et autres, des gouvernements provinciaux, des administrations municipales, les élus, des commanditaires et des bénévoles, afin de concrétiser un engagement commun, celui de faire de la capitale un lieu de prestige.

### Soutien et participation publique

Pour bâtir une capitale de prestige renommée pour ses espaces verts et son patrimoine, la CCN doit voir à instaurer un dialogue constructif avec la population canadienne. Elle s'efforce, en outre, de faire preuve d'ouverture et de transparence. Un climat de confiance est ainsi favorisé, ce qui se traduit par de bonnes relations et des partenariats solidaires entre la CCN et les municipalités, les élus, les partenaires, les commanditaires, les résidents et les intervenants de la région et tous les Canadiens et Canadiennes.

### Innovation, adaptabilité et souplesse

La CCN doit innover pour pouvoir s'adapter et réagir dans un milieu en constante évolution. Ainsi, ses façons de réaliser le travail demeurent efficaces, flexibles et financièrement responsables. La volonté de dialoguer, de collaborer et d'agir comme partenaire à valeur ajoutée est au cœur de l'approche de la CCN à l'égard de l'innovation. Grâce à ses échanges avec le milieu universitaire, les résidents, des professionnels de réputation internationale, les intervenants et les secteurs privé et public, la CCN peut embrasser une perspective plus vaste et être plus ouverte à des projets pleins d'imagination et novateurs qui conviennent à une capitale.

## CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

### Terrains et actifs de la Commission de la capitale nationale

En sa qualité de plus grande propriétaire foncière de la région de capitale du Canada et d'intendante d'un portefeuille immobilier diversifié, la CCN est la gardienne de nombreux terrains et biens publics d'importance nationale. Ces terrains et ces biens naturels et bâtis servent de scènes pour des activités et des fêtes d'envergure nationale, et de lieux où l'on présente et met en valeur le patrimoine et l'histoire du Canada; ce sont également les principales destinations dont les résidents et les visiteurs de la région de la capitale peuvent profiter toute l'année.

---

En 2014-2015, plus de 200 bénévoles ont donné en tout 5 700 heures de service à la Commission de la capitale nationale.

---

### Employés

Le personnel de la CCN a pour rôle de façonner, de préserver et de promouvoir la région de la capitale. Son degré d'engagement, de professionnalisme et de savoir-faire est élevé. Ces employés possèdent de vastes connaissances et une expérience appréciable dans une gamme étendue de professions. Parmi eux, on trouve des architectes, des ingénieurs, des professionnels de l'immobilier, des urbanistes, des horticulteurs, des biologistes, des techniciens de l'aménagement des terrains et des jardiniers. Ensemble, ils constituent les gardiens, les penseurs et les défenseurs des intérêts de la région de la capitale.

---

La Commission de la capitale nationale possède 473 km<sup>2</sup> de terrain, ce qui représente plus de 10 p. 100 des terrains de la région de la capitale du Canada et près de 20 p. 100 des terrains du cœur de la capitale.

---

## Partenaires et commanditaires

La CCN compte sur l'appui de partenaires et de commanditaires pour réaliser avec succès nombre de ses programmes et de ses activités. La CCN tire aussi profit de son association avec des commanditaires et des partenaires en ayant accès à leurs ressources et à leur savoir-faire.

## Bénévoles

Les bénévoles constituent un important atout pour la CCN, non seulement pour soutenir la réussite de ses programmes et de ses services, mais aussi pour contribuer à bâtir une région de la capitale du Canada qui est source de fierté nationale et riche de sens. Les bénévoles font don de leur temps pour que les résidents et les visiteurs puissent faire du ski et de la randonnée dans le parc de la Gatineau, découvrir le domaine Mackenzie-King, faire du vélo sur les promenades fermées à la circulation automobile durant les vélos-dimanches Alcatel-Lucent, patiner sur le canal Rideau et admirer le jardin historique de Maplelawn.

## GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

La Commission de la capitale nationale a instauré un cadre de gestion des risques d'entreprise qui officialise son approche dans ce domaine. Le cadre est appliqué à l'échelle de la CCN pour la prise de décisions, la gestion de projets et la planification. La gestion des risques d'entreprise est intégrée dans le cycle de planification et de production de rapports de la CCN par le truchement d'un exercice d'établissement d'un profil qui aide à cerner les principaux risques et les mesures d'atténuation correspondantes pour la période de planification. Les risques majeurs sont suivis de près tout au long de l'exercice, tandis que des rapports trimestriels rendent compte au conseil d'administration des tendances en la matière et de l'efficacité des mesures d'atténuation.

La transition de l'entreprise, la capacité et la réputation et l'influence ont constitué les principaux secteurs de risque en 2014-2015.

### Transition de l'entreprise

Les risques liés à la transition de l'entreprise font référence à la capacité de la CCN d'optimiser ses ressources et son fonctionnement pendant le processus de transition vers

un mandat plus ciblé après le transfert du mandat lié aux activités et aux manifestations à Patrimoine canadien. Afin d'atténuer ce risque, la CCN a examiné et rationalisé son cadre de haute gestion et sa structure organisationnelle pour assurer son efficacité constante et sa viabilité à long terme. De plus, la CCN a entrepris un exercice de prévision portant sur un horizon de 10 ans et au-delà pour examiner l'orientation à long terme de l'organisme.

### Capacité

Les risques liés à la capacité font référence à l'aptitude de la CCN à disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour s'acquitter de son mandat avec efficacité. Afin d'atténuer ces risques, la CCN examine de nouvelles façons de fonctionner, met en œuvre la Stratégie corporative de pérennité financière, obtient des fonds du secteur privé, examine les processus de gouvernance et de gestion des projets, planifie et surveille les ressources humaines.

### Réputation et influence

Les risques liés à la réputation et à l'influence se rapportent à la capacité de la CCN d'améliorer et de favoriser une bonne réputation et d'exercer son influence sur ses partenaires, les intervenants et le public. Les mesures d'atténuation des risques liés à la réputation et à l'influence comprennent les efforts que déploie la CCN pour être une partenaire à valeur ajoutée avec tous les ordres de gouvernement et le secteur privé, la participation accrue de la CCN à des partenariats, l'exercice de son influence dans l'aménagement urbain et les projets d'immobilisations, et la mise en œuvre d'une stratégie de communication proactive.

## RESPONSABILITÉ SOCIALE

La Commission de la capitale nationale se voue à la promotion des principes de la responsabilité sociale dans tout ce qu'elle accomplit. Cela signifie qu'elle utilise des pratiques respectueuses de l'environnement; qu'elle est une partenaire à valeur ajoutée; qu'elle réalise ses activités avec ouverture et transparence; qu'elle protège le patrimoine de la capitale; qu'elle aménage une capitale d'accès universel; qu'elle favorise une main-d'œuvre diversifiée et sensible aux réalités culturelles; qu'elle promeut un comportement éthique.

# FAITS SAILLANTS DU RENDEMENT EN 2014-2015

95 %

Lors d'un sondage réalisé auprès de 1 500 résidents de la région de la capitale du Canada, **95 p. 100 ont convenu** que la Commission de la capitale nationale a un rôle à jouer pour que la capitale devienne un reflet inspirant du Canada et de sa population.

15 000

La Commission de la capitale nationale a répondu à plus de **15 000 demandes** du public.

63 800

**Plus de 63 800 adeptes** suivent les comptes de médias sociaux de la Commission de la capitale nationale.

430 000

On estime que **430 000 personnes** ont participé au **Coloris automnal**, dans le parc de la Gatineau.

300 000

Selon les estimations, **300 000 personnes** ont pris part à la 44<sup>e</sup> saison des **vélos-dimanches**.

1 600

Quelque **1 600 personnes** ont participé aux **activités de mobilisation** publiques de la Commission de la capitale nationale.

8 000

La Commission de la capitale nationale a vendu plus de **8 000 laissez-passer de ski de fond et de raquette** pour le parc de la Gatineau.

59

La patinoire du canal Rideau a connu **59 jours de patinage consécutifs**, entre le 10 janvier et le 9 mars 2015, ce qui constitue un record.

400

La Commission de la capitale nationale a délivré plus de 400 permis pour des activités organisées sur ses terrains.

186

La Commission de la capitale nationale a **examiné 186 demandes** d'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design.

17,6 MILLIONS \$

Le portefeuille locatif de la Commission de la capitale nationale a engendré des **recettes de 17,6 millions de dollars**.

## RENDEMENT EN FONCTION DES OBJECTIFS

Le texte qui suit résume le rendement de la CCN par rapport à ses objectifs établis dans le *Résumé du Plan d'entreprise de 2014-2015 à 2018-2019*. À la fin de l'exercice, la CCN avait atteint, en tout ou en partie, 83 p. 100 des principaux résultats prévus et des engagements pris pour 2014-2015, tout en demeurant en bonne voie de réaliser ses objectifs à long terme.

## Guide d'évaluation du rendement

Le guide d'évaluation du rendement de la CCN sert à mesurer l'atteinte des cibles établies dans le *Résumé du Plan d'entreprise de 2014-2015 à 2018-2019* ou les progrès accomplis à cet égard. L'évaluation du rendement se fonde sur les six catégories décrites ci-dessous.

COTE	CODE	DÉFINITION
En bonne voie de réalisation	BVR	Mention utilisée pour les objectifs à court ou à long terme à l'égard desquels d'importants progrès ont été réalisés et lorsqu'il n'y a aucune préoccupation quant à l'atteinte de la cible fixée.
Cible atteinte	CA	Mention utilisée pour les objectifs à court ou à long terme lorsque la cible a été dépassée ou atteinte (dans une fourchette de 5 p. 100) pendant la période examinée.
Cible partiellement atteinte	CPA	Mention utilisée pour les objectifs à court ou à long terme lorsque la cible a été atteinte dans une proportion oscillant entre 75 et 95 p. 100 pendant la période examinée.
Cible en péril	CP	Mention utilisée pour les objectifs à court ou à long terme à l'égard desquels on a décelé des problèmes. Elle renvoie à l'incertitude opérationnelle ou financière entourant une initiative, une décision ou une situation ainsi qu'à son incidence possible sur l'atteinte de la cible établie.
Cible non atteinte	CNA	Mention utilisée pour les objectifs à court terme lorsque la cible établie a été atteinte dans une proportion inférieure à 75 p. 100 pendant la période examinée.
Sans objet	s. o.	Mention utilisée pour des projets lorsqu'on ne peut déterminer l'atteinte de la cible qu'après leur achèvement ou lorsque la cible n'est plus pertinente.

## RENDEMENT PAR RAPPORT AUX CINQ PRIORITÉS DE LA CCN POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION DE 2014-2015 À 2018-2019

Priorité 1 : Faire des plaines LeBreton une destination de renommée internationale.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2014-2015 (CIBLE)	2014-2015 (RÉEL)
<b>Réaménagement à long terme des plaines LeBreton</b>		
Terminer la phase 1 : Faisabilité et diligence raisonnable, pour établir la portée du projet visant à renouveler la vision et le plan à long terme pour les plaines LeBreton, et élaborer une demande de propositions commerciales.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
Obtenir du conseil d'administration l'approbation de la phase 1.	D'ici la fin de 2015	CA
Finir d'élaborer le projet pour établir le modèle de réalisation optimal du projet et le promoteur privilégié.	D'ici la fin de 2017	s. o.
<b>Solutions provisoires pour les plaines LeBreton</b>		
Commencer la mise en œuvre du concept du projet pour qu'il soit presque terminé d'ici septembre 2015.	D'ici la fin de 2014-2015	CA

La CCN a plus d'un an d'avance sur son échéancier de réaménagement des plaines LeBreton. Une demande de qualification a été lancée le 30 septembre 2014 afin de trouver des équipes de promoteurs. Parmi les cinq propositions évaluées, celles des quatre promoteurs suivants ont été présélectionnées pour la deuxième étape du processus : Claridge Homes, le groupe Devcore, Focus Equities et le groupe Rendez Vous LeBreton. En février 2015, une demande de propositions a invité ces derniers à présenter un design détaillé et une proposition financière. On prévoit recevoir les propositions à la fin de l'automne 2015. Des consultations publiques sur les quatre concepts auront lieu au début de 2016, tandis que le concept retenu sera annoncé au milieu de cette même année.

En ce qui concerne la solution provisoire pour les plaines LeBreton, la CCN a terminé la mise en œuvre du concept du projet en 2014-2015 et elle est en bonne voie de le terminer d'ici septembre 2015. Durant l'exercice, la CCN a tenu une charrette publique de conception avec des groupes d'intérêts et des associations communautaires. Elle a ensuite rencontré des communautés des Premières Nations afin d'obtenir leurs commentaires sur les thèmes proposés, puis a organisé une journée portes ouvertes à l'intention du public.

Le conseil d'administration a approuvé le cadre conceptuel et thématique du site au printemps 2015. La construction est prévue pour le début de 2015-2016, tandis que la réalisation du concept du projet l'est pour l'automne 2015. La CCN poursuivra ses discussions avec les communautés des Premières Nations en 2015-2016 et élaborera le volet interprétatif de la solution provisoire en collaboration avec Patrimoine canadien.

## Priorité 2 : Offrir un accès au public et de nouveaux liens pour que les Canadiens et Canadiennes puissent découvrir les berges.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2014-2015 (CIBLE)	2014-2015 (RÉEL)
<b>Accès public aux ruines de l'usine de pâte à papier Bronson et au débarcadère Richmond</b>		
Terminer le cadre conceptuel des projets d'accès public aux ruines de l'usine de pâte à papier Bronson et au débarcadère Richmond.	D'ici la fin de 2014-2015	CPA
Ouvrir au public le secteur des ruines de l'usine de pâte à papier Bronson et celui du débarcadère Richmond.	D'ici le printemps 2017	s. o.
<b>Projets d'animation des berges</b>		
Appuyer la dernière année des projets pilotes réalisés par le secteur privé le long du canal Rideau, et évaluer les résultats de cette initiative de trois ans dans le but d'établir les prochaines étapes.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
Collaborer avec d'éventuels partenaires du secteur privé pour cibler des projets à réaliser le long de la rivière des Outaouais.	D'ici le printemps 2017	BVR

En 2014-2015, la CCN a réalisé de grands progrès relativement au cadre de conception des projets visant à rendre accessibles au public les ruines de l'usine de pâte à papier Bronson et le débarcadère Richmond. Un volet « consultation publique » a été ajouté à un train de mesures destinées à mobiliser davantage les gens. À l'automne 2014, des citoyens ont formulé des commentaires utiles sur les objectifs des projets et les améliorations possibles aux sites. En outre, des consultations ont été organisées auprès d'intervenants privés, publics et autochtones pour discuter des initiatives et obtenir des commentaires au sujet de leur incidence sur leurs priorités et leurs intérêts. Entretemps, Patrimoine canadien a commencé des travaux au nom de la CCN pour la conception et la réalisation d'éléments d'interprétation concernant les deux projets. D'ici 2017, la CCN améliorera l'accessibilité universelle des deux sites

en construisant une passerelle pour les cyclistes et les piétons entre le débarcadère Richmond et le réseau de sentiers existant.

À l'appui de projets pilotes lancés par le secteur privé le long des berges de la capitale, la CCN a terminé la dernière année de la mise en œuvre de l'Initiative pour les berges du canal Rideau. Parmi les projets pilotes réalisés, celui de la plaine des huit écluses (8 Locks' Flat) a été bien accueilli et la location de la propriété a été renégociée avec succès. À la suite du lancement de l'Initiative pour la création d'espaces publics animés sur les berges de la rivière des Outaouais, en 2014-2015, la CCN a retenu trois propositions qui ont été concrétisées avec succès à l'été 2014. Par ailleurs, on a élaboré, au cours de l'exercice, des lignes directrices qui régiront l'animation des berges de la région de la capitale et qui seront intégrées dans la vision à long terme du programme.

Priorité 3 : Achever le Plan directeur des terrains urbains de la capitale et la mise à jour de la Masse des terrains d'intérêt national.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2014-2015 (CIBLE)	2014-2015 (RÉEL)
<b>Plan des terrains urbains de la capitale</b>		
Faire approuver le Plan des terrains urbains de la capitale par le conseil d'administration, y compris les trois plans de secteur et la politique sur les promenades.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
Terminer le plan de mise en œuvre du Plan des terrains urbains de la capitale.	D'ici 2015-2016	BVR
<b>Mise à jour de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et optimisation des terrains qui n'en font pas partie</b>		
Terminer la mise à jour de la MTIN et mettre en œuvre un plan d'action.	D'ici la fin de 2014-2015	s. o.
Mettre en œuvre des plans de gestion des actifs pour les terrains qui ne font pas partie de la MTIN.	D'ici la fin de 2014-2015	CA

La CCN a poursuivi l'aménagement à long terme de la région de la capitale en 2014-2015. Dans cette optique, on a terminé le *Plan des terrains urbains de la capitale* et il a été approuvé au cours de l'exercice. Il s'agit là d'un important jalon, car il constitue le premier plan visant tous les terrains urbains de la région de la capitale. Simultanément, la CCN a entrepris l'examen de son cadre de planification en 2014-2015 afin de mieux établir les relations entre les divers documents de planification et de voir à ce que ses outils demeurent à jour en vue de la concrétisation de la vision à long terme de la région de la capitale. Par ailleurs, elle a tiré parti des consultations des années précédentes et a obtenu, à la fin de l'exercice, l'appui du conseil d'administration au *Plan de la capitale du Canada* révisé. Ce document fera l'objet de consultations

supplémentaires à l'été 2015, avant que la CCN demande l'approbation finale du conseil d'administration à l'automne suivant.

Étant donné que l'identification des terrains de la MTIN constitue un résultat du cadre de planification de la CCN, l'examen officiel de la MTIN a été reporté au prochain exercice. Avec l'atteinte d'importants jalons de planification en 2014-2015, la CCN est bien placée pour mettre la dernière main à sa feuille de route de la MTIN en 2015-2016. Toujours en 2014-2015, la CCN a terminé ses plans de gestion des actifs pour les terrains qui ne font pas partie de la MTIN. À l'automne 2014, le conseil d'administration a approuvé une stratégie globale de dessaisissement de ces terrains et le nouveau concept de Masse des terrains d'intérêt régional (MTIR).

#### Priorité 4 : Soutenir le design définitif et la construction de monuments commémoratifs nationaux.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2014-2015 (CIBLE)	2014-2015 (RÉEL)
<b>Monument de la guerre de 1812</b>		
Terminer l'installation du monument et tous les travaux de chantier.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
<b>Monument national de l'Holocauste</b>		
Terminer les travaux de décontamination de l'emplacement futur du Monument national de l'Holocauste.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
Terminer la phase d'élaboration du Monument national de l'Holocauste.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
Achever en grande partie l'installation du Monument national de l'Holocauste.	D'ici l'automne 2015	S. O.
<b>Monument aux victimes du communisme</b>		
Terminer les travaux nécessaires à l'installation du Monument aux victimes du communisme tels qu'ils sont énoncés dans le protocole d'entente conclu avec Patrimoine canadien.	D'ici la fin de 2014-2015	S. O.
Achever en grande partie l'installation du Monument aux victimes du communisme.	D'ici l'automne 2015	S. O.

À l'appui des initiatives dirigées par Patrimoine canadien en matière de monuments commémoratifs, la CCN a accordé les approbations de l'utilisation du sol et du design pour le Monument de la guerre de 1812 et a supervisé la conception, l'élaboration et la construction de celui-ci en 2014-2015. Après quatre années de travail, le Monument a été inauguré à l'automne 2014.

Toujours au cours de l'exercice, la CCN a terminé plus tôt que prévu l'assainissement de l'emplacement du Monument national de l'Holocauste. Après l'octroi de l'approbation fédérale du design par

le conseil d'administration, l'appel d'offres a été lancé au printemps 2015 pour la construction. Patrimoine canadien a poursuivi sa planification du Monument aux victimes du communisme en 2014-2015. Une proposition de design a été présentée au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN au printemps 2015. La CCN a remis à Patrimoine canadien les conseils substantiels du CCUDI au sujet du design. On prévoit que le Monument sera présenté au conseil d'administration aux fins de l'approbation fédérale du design au début du prochain exercice.

## Priorité 5 : Être une partenaire à valeur ajoutée dans la région de la capitale du Canada.

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2014-2015 (CIBLE)	2014-2015 (RÉEL)
<b>Plan d'action pour un partenariat à valeur ajoutée</b>		
Mettre au point un plan d'action qui intègre la notion de partenaire à valeur ajoutée en tant qu'élément central de l'organisme.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
Mettre en œuvre le plan d'action pour un partenariat à valeur ajoutée.	Début de 2015-2016	S. O.

En 2014-2015, on s'est beaucoup concentré sur l'harmonisation des objectifs organisationnels avec la priorité, pour la CCN, d'être une partenaire à valeur ajoutée. Voici quelques-unes des principales réalisations qui ont soutenu des intervenants et d'importants projets dans la région de la capitale du Canada :

- Des réunions tripartites régulières ont été amorcées avec les maires d'Ottawa et de Gatineau et leurs municipalités, afin de maintenir des canaux de communication ouverts.
- Des discussions ont eu lieu avec les maires de Chelsea, La Pêche et Pontiac au sujet de questions liées au parc de la Gatineau et à ses frontières avec les trois municipalités. On prévoit qu'elles se poursuivront en 2015-2016.
- La CCN a noué des liens avec des homologues de capitales célèbres, y compris Washington et Canberra.
- Elle a amorcé l'élaboration, avec des partenaires, d'un plan d'illumination du cœur de la capitale pour les fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada en 2017.
- Un projet pilote de plantation mixte a été réalisé dans un parc pour promouvoir l'agriculture durable. Plus de 127 kilogrammes de récoltes ont été remis à la Banque d'alimentation d'Ottawa et à Moisson Outaouais.
- La CCN apporte un soutien constant au projet de réaménagement du parc Lansdowne, y compris à la circulation d'autobus sur la promenade de la Reine-Elizabeth durant la saison 2014 de football canadien.
- La négociation d'une entente avec la Ville d'Ottawa sur le tracé proposé pour le prolongement du corridor ouest du train léger sur rail le long de la promenade Sir-John-A.-Macdonald.

## RENDEMENT PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS OPÉRATIONNELS DE LA CCN POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION DE 2014-2015 À 2018-2019

### Activités entourant le cyclisme

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2014-2015 (CIBLE)	2014-2015 (RÉEL)
<b>Vélos-dimanches</b>		
Cibler des sociétés commanditaires et des partenariats avec des bénévoles pour que le programme des vélos-dimanches puisse se poursuivre avec succès.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
<b>Programme de vélos en libre-service</b>		
Franchir toutes les étapes en vue d'offrir le programme de vélos en libre-service au secteur privé ou à des partenaires du secteur public.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
Transférer le programme de vélos en libre-service au secteur privé ou à des partenaires du secteur public.	Après la fin de la saison 2015	CA

La CCN a terminé sa 44<sup>e</sup> saison des vélos-dimanches avec succès. On évalue à 300 000 le nombre de personnes qui ont effectué environ 900 000 visites en 2014-2015.

À l'appui du programme de cyclisme, la CCN a terminé son plan stratégique décennal pour les vélos-dimanches afin d'améliorer, dans son ensemble, l'expérience offerte. Par ailleurs, en 2014-2015, elle a conclu une entente de trois ans avec Alcatel-Lucent, commanditaire en titre des

vélos-dimanches. L'accord est assorti d'une option de prolongation pour deux autres années.

Dans le contexte de ses efforts visant à offrir le programme de vélos en libre-service au secteur privé, la CCN l'a transféré avec succès à Cycle Hop LLC au début de 2014-2015. La transaction, laquelle comprend les 25 stations BIXI et 250 vélos, a eu lieu plus d'un an plus tôt que prévu.

## Intendance des terrains et des propriétés

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2014-2015 (CIBLE)	2014-2015 (RÉEL)
<b>Travaux de remise en état à la pointe Nepean</b>		
Commencer les travaux de remise en état de la pointe Nepean.	D'ici la fin de 2014-2015	S. O.
Terminer les travaux de remise en état de la pointe Nepean.	D'ici le printemps 2017	S. O.
<b>Boulevard de la Confédération</b>		
Contribuer au projet du boulevard de la Confédération de la Ville d'Ottawa sur la promenade Sussex, entre l'avenue King Edward et la rue St. Patrick.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
<b>Agriculture durable</b>		
Mettre au point un cadre de planification pour atteindre les objectifs en matière d'agriculture durable pour la Ceinture de verdure.	D'ici la fin de 2014-2015	S. O.

Durant le printemps et l'été 2014, la CCN a mis le projet de la pointe Nepean en suspens afin d'obtenir des commentaires du public sur les projets en vue de renouveler ce site. La conception et la portée du projet ont ensuite été révisées après avoir établi que la tenue d'un concours national de design en 2015-2016 répondrait davantage aux grandes attentes quant à cet important point d'intérêt de la capitale. La construction est censée commencer immédiatement après les fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, en 2017.

En 2014-2015, la CCN a continué de collaborer avec la Ville d'Ottawa au projet du boulevard de la Confédération. On prévoit que la construction prendra fin en août 2015, y compris la rénovation d'édifices et l'aménagement paysager.

À l'origine, le cadre de planification de l'agriculture durable dans la Ceinture de verdure devait être achevé d'ici la fin de 2014-2015. On a depuis redéfini cette cible, alors que la CCN harmonise ses ressources et ses priorités avec son mandat recentré.

## Protection et conservation de l'environnement

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2014-2015 (CIBLE)	2014-2015 (RÉEL)
<b>Décontamination des terrains de la CCN</b>		
Terminer l'évaluation des sites et les projets d'assainissement sur les terrains de la CCN.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
<b>Gestion des espèces envahissantes</b>		
Mettre en œuvre un plan pluriannuel de gestion des arbres morts et mal en point qui représentent un risque pour la sécurité du public dans les forêts urbaines touchées par l'agrile du frêne.	Début de 2015-2016	BVR

Dans le cadre de ses activités de décontamination de terrains, la CCN a lancé 77 évaluations environnementales en 2014-2015, soit 37 de plus que ce qui avait été prévu pour l'exercice. Par ailleurs, le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux a été renouvelé en 2014-2015. Il finance 85 p. 100 des coûts d'assainissement que la CCN engagera pour ses projets de décontamination jusqu'en 2020.

En 2014-2015, la CCN a pris, à l'égard de projets, 89 décisions aux termes de l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (LCEE 2012). Aucun de ces projets n'a nécessité de décision du gouverneur en conseil, étant donné qu'on a évalué qu'il était peu probable que ces projets causent des effets environnementaux néfastes importants après

l'intégration de mesures d'atténuation pertinentes à leur conception, à leur construction ou à leur exploitation. Toujours en 2014-2015, la CCN a adopté sa nouvelle politique d'évaluation environnementale afin de tenir compte des changements entraînés par la LCEE 2012. Ce document reflète la direction donnée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale par l'entremise de ses énoncés de politique opérationnelle et de ses orientations techniques.

En 2014-2015, dans le contexte de ses activités de gestion des espèces envahissantes, la CCN a poursuivi l'enlèvement des arbres infectés par l'agrile du frêne. D'ici le début du prochain exercice, la CCN aura abattu jusqu'à 5 000 arbres et commencera par en planter environ 750.

## Expérience en plein air

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2014-2015 (CIBLE)	2014-2015 (RÉEL)
<b>Production de recettes</b>		
Cerner les possibilités de définir les cibles et un plan d'action pour augmenter les recettes.	D'ici la fin de 2014-2015	CPA
Augmenter le nombre d'activités qui génèrent des recettes et qui sont organisées par des tiers sur les terrains de la CCN.	D'ici la fin de 2018-2019	S. O.
<b>Offre récréative dans la Ceinture de verdure</b>		
Maintenir l'expérience offerte aux visiteurs dans la Ceinture de verdure en réglant les problèmes liés à la fin du cycle de vie des installations publiques.	D'ici la fin de 2014-2015	CPA
<b>Offre récréative au parc de la Gatineau</b>		
Rénover les commodités à l'usage des visiteurs dans les secteurs Pontiac et du lac Philippe du parc de la Gatineau pour accroître la fréquentation et l'utilisation des sites.	D'ici 2016-2017	S. O.
Exploiter le potentiel de produire des recettes au parc de la Gatineau en maintenant ou en augmentant l'offre récréative pour la randonnée, le cyclisme et la raquette.	D'ici 2016-2017	S. O.

La CCN continue de chercher des occasions de produire davantage de recettes. En 2014-2015, elle a délivré plus de 400 permis d'utilisation des terrains et d'activité. Elle a amorcé des discussions avec des intervenants potentiels pour la patinoire du canal Rideau, ainsi qu'avec Patrimoine canadien pour la prochaine édition de la carte du réseau cyclable de la région.

La CCN a poursuivi l'amélioration des installations et de l'expérience qu'elle propose aux visiteurs dans la Ceinture de verdure par la réalisation de plusieurs projets. Le remplacement de la promenade en bois de la Mer Bleue et les travaux préparatifs aux nouvelles installations sanitaires ont été achevés en 2014-2015, tandis que le plan des services aux visiteurs a été élaboré en partie et est en bonne voie d'être terminé en 2015-2016.

En 2014-2015, la CCN a amélioré la route d'accès de Luskville vers le stationnement du parc de la Gatineau et a installé la passerelle pour piétons au-dessus du ruisseau Chartrand. Par ailleurs, elle a achevé la révision et l'évaluation de l'installation du lac Philippe et renouvelé avec succès son contrat de services d'entretien et de loisirs au parc de la Gatineau.

Les recettes brutes provenant du parc de la Gatineau ont totalisé 2,4 millions de dollars en 2014-2015, ce qui représente une augmentation de plus de 300 000 dollars par rapport à l'exercice précédent. La CCN a mis en œuvre avec succès son programme de raquette et vendu 875 nouveaux laissez-passer.

## RENDEMENT PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DE LA CCN POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION DE 2014-2015 À 2018-2019

### Gouvernance, gestion et surveillance, et gestion des ressources

PRINCIPAL RÉSULTAT PRÉVU	2014-2015 (CIBLE)	2014-2015 (RÉEL)
<b>Communications stratégiques</b>		
Examiner les stratégies de communications internes et externes.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
<b>Stratégie corporative de pérennité financière</b>		
Mettre en place les mesures d'économie ciblées pour la deuxième année de la Stratégie corporative de pérennité financière.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
<b>Exercice d'optimisation des opérations</b>		
Terminer l'examen des principaux processus opérationnels liés aux activités financières et obtenir l'approbation de solutions nouvelles.	D'ici la fin de 2014-2015	CA
<b>Stratégie concernant les locaux</b>		
Établir les options qui s'offrent à la CCN pour mieux répondre, à long terme, aux besoins de locaux pour son siège social.	D'ici 2016-2017	CA
Examiner les options de rationalisation des bureaux satellites de la CCN.	D'ici la fin de 2014-2015	CA

En 2014-2015, la CCN a élaboré une stratégie de communication à plusieurs volets qui traite de quatre principaux sujets : la mobilisation, l'image de marque, le Web et les médias sociaux, et les médias traditionnels. Par cette approche, elle continuera de faire connaître sa proposition de valeur, ses principaux actifs et son offre de services aux intervenants clés, aux médias et au grand public.

Des réductions de 6,3 millions de dollars ont été réalisées au titre de la Stratégie corporative de pérennité financière en 2014-2015, ce qui représente l'atteinte de 96 p. 100 de l'objectif. Une réduction supplémentaire de 0,3 million de dollars a été effectuée par d'autres moyens opérationnels au cours de l'exercice.

Durant l'hiver 2014-2015, le conseil d'administration a approuvé la portée révisée de l'exercice d'optimisation des opérations. Les améliorations prévues aux processus et aux systèmes financiers, y compris pour le budget, la communication de l'information financière et l'approvisionnement, seront apportées en 2015-2016.

En 2014-2015, la CCN a terminé l'évaluation et l'analyse de son initiative de consolidation des locaux du siège social. Elle a aussi déterminé des options et un plan d'action pour atténuer les risques financiers et optimiser les besoins à long terme relatifs à son siège social, et ce, par la mise en œuvre d'un plan de consolidation des bureaux et l'élaboration d'un plan de sous-location pour les locaux inutilisés. La mise en œuvre est en bonne voie d'être réalisée en 2015-2016.

## RENDEMENT FINANCIER

Conformément au projet de loi C-60 qui a modifié le mandat de la Commission de la capitale nationale, la responsabilité de l'organisation, du parrainage et de la promotion d'activités et de manifestations publiques dans la région de la capitale nationale a été transférée à Patrimoine canadien le 30 septembre 2013. Comme le montrent les diagrammes et les tableaux, ce transfert a eu une incidence sur la communication de l'information financière de la CCN relativement au programme « Expérience de la capitale », aux crédits parlementaires, aux revenus des commandites et aux recouvrements, à partir de l'exercice 2013-2014. À des fins de comparaison, l'information financière présentée et commentée dans ce rapport de gestion pour l'exercice 2013-2014 exclut les montants qui correspondent aux activités transférées et qui portent sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2013.

## Crédits parlementaires

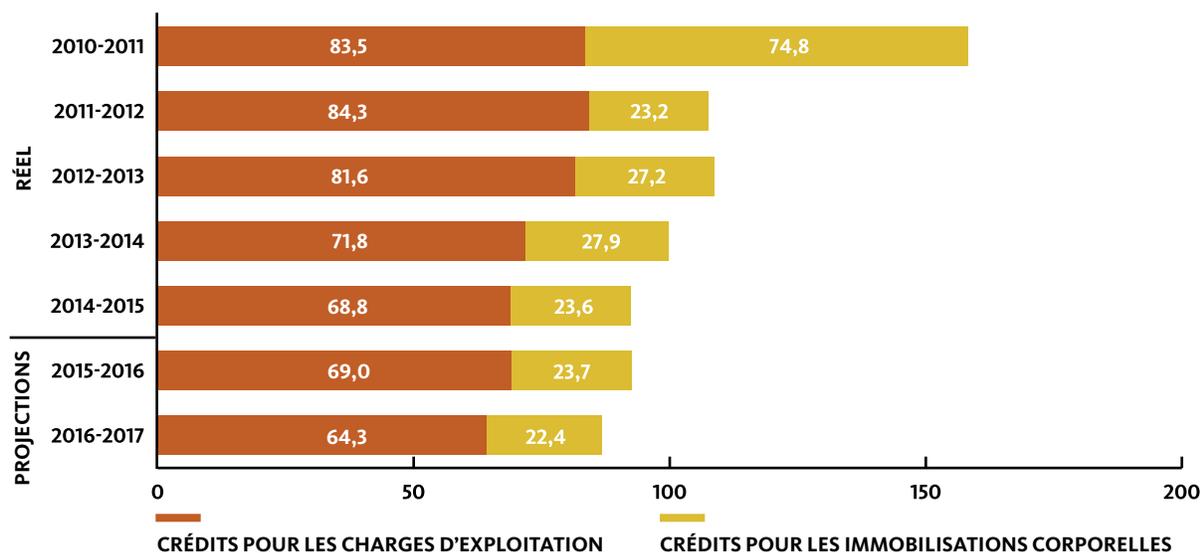
En 2014-2015, la CCN a reçu en tout 92,4 millions de dollars en crédits parlementaires pour ses dépenses d'exploitation et en immobilisations. Cette somme représente une diminution de 7,3 millions de dollars par rapport aux crédits obtenus pour l'exercice 2013-2014, qui totalisaient 99,7 millions (*voir le diagramme 1 et le tableau 1*). La baisse d'un exercice à l'autre s'explique surtout par un accroissement non renouvelable des fonds octroyés en 2013-2014 aux fins suivantes : les indemnités de départ consécutives à la signature d'une nouvelle convention collective (5,1 millions), le Programme des résidences officielles (2,4 millions) et le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (1,1 million). Les fonds versés pour le Monument national de l'Holocauste (0,8 million) et le remboursement des crédits destinés aux locaux qui ont été perdus en raison du déménagement du personnel affecté aux activités transférées à Patrimoine canadien (0,9 million) a aidé à compenser partiellement la diminution générale en 2014-2015.

Tableau 1 : Crédits parlementaires de 2013-2014 à 2016-2017 (en milliers de dollars)

	RÉELS			PROJECTIONS	
	2013-2014	2014-2015	ÉCART	2015-2016	2016-2017
Exploitation	72 160	64 737	(7 423)	69 056	64 327
Exploitation - supplémentaires	(321)	4 044	4 365	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>71 839</b>	<b>68 781</b>	<b>(3 058)</b>	<b>69 056</b>	<b>64 327</b>
Immobilisations corporelles	37 799	23 630	(14 169)	23 665	22 380
Immobilisations corporelles supplémentaires	(9 976)	35	10 011	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>27 823</b>	<b>23 665</b>	<b>(4 158)</b>	<b>23 665</b>	<b>22 380</b>
<b>Total des crédits</b>	<b>99 662</b>	<b>92 446</b>	<b>(7 216)</b>	<b>92 721</b>	<b>86 707</b>

Les données de 2013-2014, 2014-2015 et des années subséquentes sont nettes de toute répercussion financière des activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013.

Diagramme 1 : Crédits parlementaires, de 2010-2011 à 2016-2017 (en millions de dollars)



Les données de 2010-2011 à 2012-2013, inclusivement, reflètent les revenus, les dépenses et les crédits parlementaires associés aux activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013. Les données de 2013-2014, 2014-2015 et des années subséquentes sont nettes de toute répercussion financière des activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013.

On prévoit que les crédits totaux demeureront relativement stables en 2015-2016, en n'augmentant que de 0,3 million de dollars pour passer à 92,7 millions. Parmi les changements dignes de mention, signalons le financement du Monument aux victimes du communisme (0,9 million) et la quatrième tranche de la contribution pour le Monument national de l'Holocauste (1,6 million). Les réductions relatives au remboursement des crédits destinés aux locaux pour Patrimoine canadien (0,9 million de dollars en 2014-2015), le remboursement de certains avantages sociaux (0,9 million) et le financement de la réfection du Jardin des provinces et des territoires (0,4 million) compensent partiellement la diminution.

### Produits d'exploitation

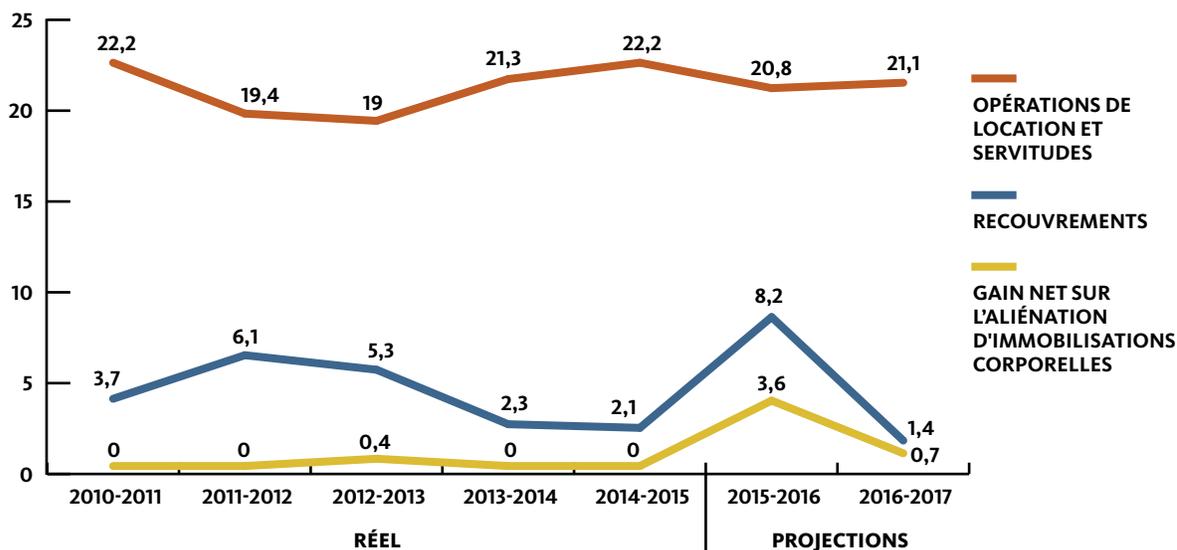
La CCN a généré des produits d'exploitation de 32,8 millions de dollars en 2014-2015, ce qui constitue une hausse de 0,5 million par rapport à 2013-2014 (32,3 millions de dollars). L'écart s'explique

surtout par une augmentation des revenus de location (0,9 million), compensée par une baisse des revenus d'intérêts et des recouvrements (0,3 million).

Les opérations de location et les servitudes ont constitué la plus importante source de produits d'exploitation en 2014-2015, soit 68 p. 100 du total (par rapport à 66 p. 100 en 2013-2014), en excluant le gain net réalisé sur la cession d'immobilisations corporelles (voir le diagramme 2). Toutes les sources de produits d'exploitation devraient demeurer relativement stables au cours des prochains exercices, sauf pour ce qui est des recouvrements, qui dépendent des partenariats et des dons, et des autres revenus, qui prennent habituellement la forme de gains nets sur la cession d'immobilisations corporelles et qui varient selon le degré d'activité et les conditions du marché.

En résumé, le financement total des activités d'exploitation (crédits et produits d'exploitation) en 2014-2015 a été inférieur à celui de 2013-2014 (voir le diagramme 3), surtout en raison d'une baisse des crédits parlementaires.

Diagramme 2 : Principales sources des revenus d'exploitation, de 2010-2011 à 2016-2017 (en millions de dollars)



Les données de 2010-2011 à 2012-2013, inclusivement, reflètent les revenus, les dépenses et les crédits parlementaires associés aux activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013. Les données de 2013-2014, 2014-2015 et des années subséquentes sont nettes de toute répercussion financière des activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013.

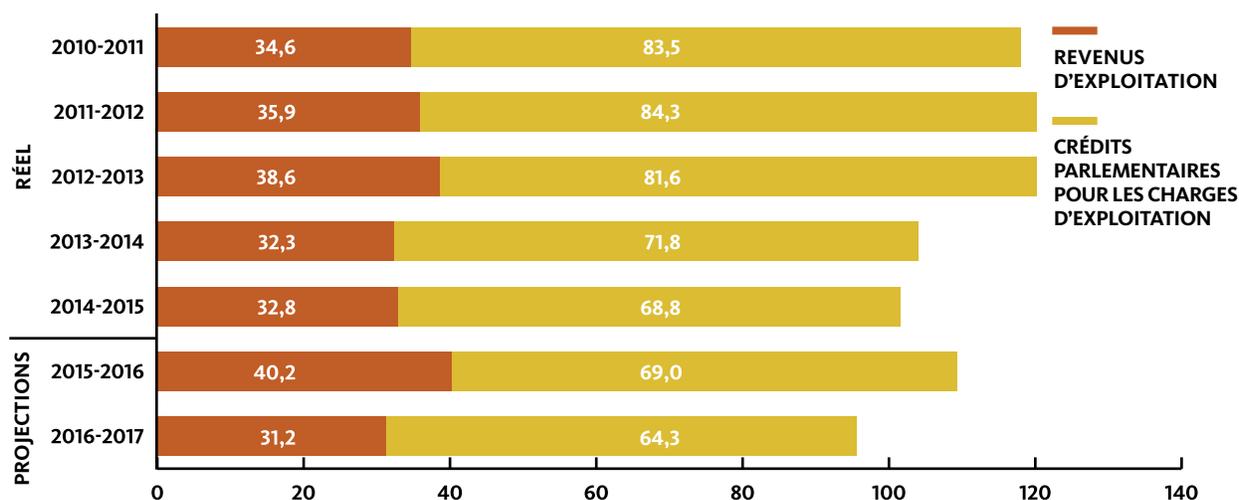
## Charges d'exploitation

Comme le montre plus en détail, par article, la note 11 des états financiers (voir le diagramme 4), les charges d'exploitation totales de la CCN ont augmenté de 24 p. 100 pour atteindre 143,0 millions de dollars (115,3 millions en 2013-2014). Pour faciliter la comparabilité, la présentation des résultats réels a été modifiée de manière à comptabiliser séparément les activités transférées à Patrimoine canadien durant l'exercice 2013-2014. La hausse de 27,7 millions de dollars s'explique surtout par la contribution versée par la CCN à la Ville de Gatineau pour le projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier (10,0 millions) et par l'augmentation de la provision pour nettoyage environnemental (10,8 millions). D'autres hausses importantes découlent des coûts liés au projet de Monument national de l'Holocauste (1,1 million), d'un accroissement des honoraires et des dépenses au titre des services de

gestion immobilière (1,0 million) et d'une perte nette consécutive à l'aliénation d'immobilisations corporelles, surtout celle de l'infrastructure des plaines LeBreton (3,6 millions).

Dans les années à venir, la CCN subira des pressions financières accrues, non seulement en raison des locaux de son siège social et du renouvellement des contrats d'entretien des propriétés, mais aussi du fait des ententes à long terme assorties de clauses d'indexation à l'inflation. Les coûts de gestion immobilière et de gestion du cycle de vie, y compris pour le matériel et la main-d'œuvre, devraient augmenter également. Au cours de l'exercice 2015-2016, une étude interne portera sur le financement de base nécessaire à la CCN pour entretenir adéquatement ses actifs non financiers, d'une valeur comptable nette approximative de 600 millions de dollars, et pour qu'elle assure sa durabilité à long terme.

Diagramme 3 : Financement d'exploitation total, de 2010-2011 à 2016-2017 (en millions de dollars)



Les données de 2010-2011 à 2012-2013, inclusivement, reflètent les revenus, les dépenses et les crédits parlementaires associés aux activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013. Les données de 2013-2014, 2014-2015 et des années subséquentes sont nettes de toute répercussion financière des activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013.

## Gestion des dépenses et limitation des coûts

La CCN poursuit la mise en œuvre de mesures destinées à la réalisation de toutes les compressions découlant de diverses initiatives du gouvernement du Canada.

Au 1<sup>er</sup> avril 2015, la CCN avait entièrement absorbé sa part de 1,8 million de dollars de compressions cumulatives des crédits de fonctionnement qui avaient été imposées dans le cadre du *Plan d'action de réduction du déficit*, inclus dans le budget de 2012.

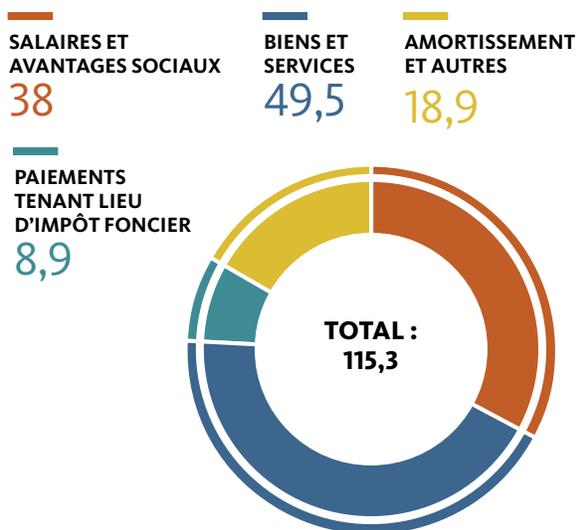
Pour assurer une gestion financière judicieuse, la CCN a mis en œuvre la Stratégie corporative de pérennité financière pour 2013-2014 et les exercices suivants. Cette initiative vise à trouver des façons de réduire les coûts et à

optimiser les processus et la gestion des actifs de manière à relever les défis financiers, comme les pressions liées au financement qui découlent de l'inflation et du renouvellement des contrats de gestion et d'entretien de propriétés, et à répondre aux besoins de réinvestissement dans le portefeuille locatif au cours de l'horizon de planification. La CCN continue d'examiner des options destinées à faire face aux pressions financières liées à la hausse des coûts des locaux.

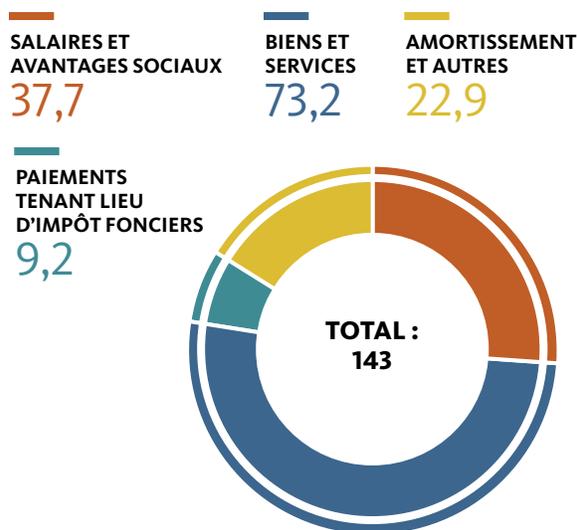
Elle poursuivra ses efforts visant à réaliser des économies internes par suite du gel budgétaire annoncé dans la mise à jour économique du gouvernement de novembre 2013, afin de financer les répercussions salariales consécutives à la signature d'une nouvelle convention collective, qui devrait avoir lieu au cours de l'exercice 2015-2016.

Diagramme 4 : Ventilation des charges par objet (en millions de dollars)

### 2013-2014



### 2014-2015



Les données de 2013-2014, 2014-2015 et des années subséquentes sont nettes de toute répercussion financière des activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013.

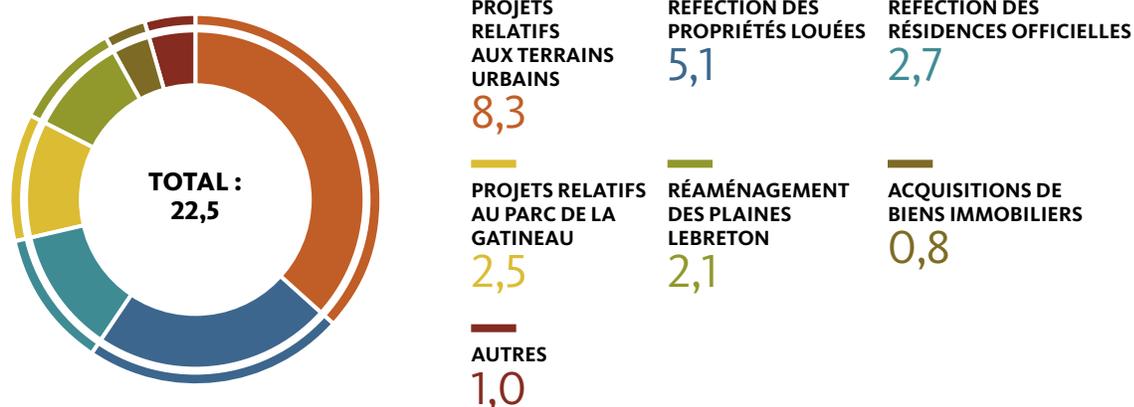
## Dépenses en immobilisations

En 2014-2015, la CCN a effectué des dépenses en immobilisations de 22,5 millions de dollars (29,4 millions en 2013-2014). Il s'agit d'une diminution proportionnelle à la réduction des crédits disponibles d'un exercice à l'autre. Elle a notamment investi dans le portefeuille des terrains urbains (8,3 millions), pour des projets comme la mise à niveau du boulevard de la Confédération. D'autres investissements ont été réalisés dans des propriétés louées (5,1 millions), notamment pour le réaménagement du 7, rue Clarence, la réfection du 161, rue Middle et la mise à niveau du 529, chemin Richmond. Les résidences officielles (2,7 millions), le parc de la Gatineau (2,5 millions) et les plaines LeBreton (2,1 millions pour la décontamination et l'aménagement paysager) sont d'autres endroits qui ont fait l'objet d'investissements majeurs. Parmi les baisses remarquables par rapport à l'exercice précédent, mentionnons celles liées à la réfection des résidences officielles (3,4 millions), à des projets dans le parc de la

Gatineau (1,8 million) et au réaménagement des plaines LeBreton (1,2 million). La seule catégorie de dépenses en immobilisations à avoir connu une hausse est celle de la réfection de biens locatifs (0,2 million), ce qui est conforme à l'objectif de la CCN qui consiste à améliorer l'état de son portefeuille locatif (voir le diagramme 5 à la page 56).

La CCN a connu des retards relativement à la mise en œuvre de certains projets d'investissement, en raison de l'approbation tardive du plan d'entreprise et de la modification des priorités organisationnelles. Elle a néanmoins accompli des progrès à l'égard de ces projets, ce que prouvera leur mise en œuvre dans un proche avenir. Parmi eux, on trouve la reconstruction du 7, rue Clarence, des travaux d'amélioration aux ruines de l'usine de pâte à papier Bronson et au débarcadère Richmond, ainsi que l'aménagement paysager des plaines LeBreton et de la pointe Nepean. Les activités de planification pour 2015-2016 ont tenu compte des retards subis dans la réalisation de toutes les composantes du Programme pluriannuel des immobilisations de la CCN en 2014-2015.

Diagramme 5 : Dépenses en immobilisations corporelles de la CCN pour 2014-2015 (en millions de dollars)



## Analyse budgétaire

Le tableau 2 (à la page 57) présente une analyse détaillée des résultats d'exploitation par rapport au *Résumé du Plan d'entreprise de 2014-2015 à 2018-2019* et une comparaison semblable pour 2013-2014, en fonction du *Résumé du Plan d'entreprise de 2013-2014 à 2017-2018*. Pour faciliter la comparabilité, la présentation des budgets et des résultats réels a été modifiée de manière à comptabiliser séparément les activités transférées à Patrimoine canadien durant l'exercice 2013-2014. Le tableau indique aussi les budgets de fonctionnement pour 2015-2016, tels qu'ils sont présentés dans le *Résumé du Plan d'entreprise de 2015-2016 à 2019-2020*.

Le déficit de recettes par rapport au budget de 2014-2015 s'explique surtout par l'aliénation d'actifs prévue qui n'avait pas été achevée à la fin de l'exercice. Il a été partiellement compensé par des produits supérieurs aux prévisions au titre des opérations de location et des servitudes (2,8 millions de dollars).

Les charges d'exploitation réelles ont été supérieures de 17,9 millions de dollars par rapport au budget, surtout du fait d'une hausse de la provision pour assainissement de l'environnement (voir la note 5 des états financiers), de pertes consécutives à la cession d'immobilisations corporelles, surtout celles liées à l'infrastructure des plaines LeBreton (3,6 millions), d'une perte subie par la baisse de valeur d'une immobilisation (1,2 million) et de l'accroissement des charges d'exploitation relatives au bail des installations du 40, rue Elgin (1,0 million).

**Tableau 2 : État des résultats et de l'excédent accumulé pour les exercices se terminant le 31 mars**  
(en milliers de dollars)

	2015-2016	2014-2015			2013-2014		
	BUDGET	BUDGET	RÉEL	ÉCART	BUDGET (REDRESSÉ)	RÉEL	ÉCART
<b>Revenus</b>							
Opérations de location et servitudes	20 840	19 427	22 187	2 760	19 427	21 281	1 854
Recouvrements	8 242	2 918	2 130	(788)	1 918	2 291	373
Gain net sur la cession d'immobilisations corporelles	3 570	4 620	–	(4 620)	700	–	(700)
Frais d'accès aux usagers	2 544	1 900	2 707	807	1 900	2 728	828
Sous-location du siège social	2 216	2 022	2 333	311	2 022	2 338	316
Intérêts	2 144	2 717	2 236	(481)	2 665	2 371	(294)
Autres revenus	596	1 086	1 143	57	415	1 073	658
Commanditaires							
Commandites monétaires	–	–	68	68	15	236	221
Commandites en biens et services	–	–	–	–	–	–	–
	40 152	34 690	32 804	(1 886)	29 062	32 318	3 256
<b>Charges</b>							
Planification de la capitale	2 584	3 530	3 980	(450)	4 799	4 335	464
Intendance et protection de la capitale	92 124	90 781	105 788	(15 007)	88 313	79 019	9 294
Services internes	33 744	30 797	33 252	(2 455)	31 334	31 897	(563)
	128 452	125 108	143 020	(17 912)	124 446	115 251	9 195
<b>Déficit avant le financement du gouvernement du Canada</b>	<b>(88 300)</b>	<b>(90 418)</b>	<b>(110 216)</b>	<b>(19 798)</b>	<b>(95 384)</b>	<b>(82 933)</b>	<b>12 451</b>
<b>Financement du gouvernement du Canada</b>							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	69 056	64 737	68 781	4 044	65 795	71 839	6 044
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	23 665	23 630	23 665	35	37 184	27 823	(9 361)
	<b>92 721</b>	<b>88 367</b>	<b>92 446</b>	<b>4 079</b>	<b>102 979</b>	<b>99 662</b>	<b>(3 317)</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice avant les activités transférées</b>	<b>4 421</b>	<b>(2 051)</b>	<b>(17 770)</b>	<b>(15 719)</b>	<b>7 595</b>	<b>16 729</b>	<b>9 134</b>
<b>Activités transférées</b>							
Déficit dû au transfert à Patrimoine canadien	–	–	–	–	(156)	(1 146)	(990)
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>4 421</b>	<b>(2 051)</b>	<b>(17 770)</b>	<b>(15 719)</b>	<b>7 439</b>	<b>15 583</b>	<b>8 144</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	645 779		663 549			647 966	
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>650 200</b>		<b>645 779</b>			<b>663 549</b>	

Les données de 2013-2014 et de 2014-2015 sont nettes de toute répercussion financière des activités transférées à Patrimoine canadien en septembre 2013.



# ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN) sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi, et tient à jour, des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de l'atteinte des objectifs de la CCN, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la CCN. Des audits internes sont effectués pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

L'auditeur externe de la CCN, soit le vérificateur général du Canada, effectue l'audit des états financiers et en fait rapport au ministre de l'Emploi et du Développement social.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des résultats des audits en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Le premier dirigeant,



**Mark Kristmanson, Ph. D.**

Le directeur général, Services généraux,  
et chef des services financiers,



**Pierre Lanctôt, CPA, CA**

Ottawa, Canada  
Le 26 juin 2015



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Emploi et du Développement social

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

## Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission de la capitale nationale dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* ainsi qu'aux règlements administratifs de la Commission de la capitale nationale.

Pour le vérificateur général du Canada,



Maurice Laplante, CPA, CA  
vérificateur général adjoint

Le 26 juin 2015  
Ottawa, Canada

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
 Au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2015	2014
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie (note 3)	97 556	95 445
Trésorerie affectée au train léger sur rail (note 4)	68 108	74 679
Créances		
Ministères et organismes fédéraux	3 605	5 632
Autres	3 685	2 098
Placements (note 3)	18 831	27 944
	<b>191 785</b>	<b>205 798</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	671	1 008
Autres	16 260	16 709
Train léger sur rail (note 4)	66 669	73 628
Provision pour nettoyage environnemental (note 5)	43 850	24 224
Revenus reportés (note 6)	12 061	10 583
Avantages sociaux futurs (note 7)	3 674	4 243
Autres passifs (note 8)	2 036	2 216
	<b>145 221</b>	<b>132 611</b>
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>46 564</b>	<b>73 187</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 9)	594 908	586 542
Frais payés d'avance	2 558	2 445
Autres actifs non financiers (note 10)	1 749	1 375
	<b>599 215</b>	<b>590 362</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>645 779</b>	<b>663 549</b>

Obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 13 et 14)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration,



Russell Mills

Le président du Comité d'audit,



Michael Pankiw

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2015 BUDGET (NOTE 2)	2015 RÉEL	2014 RÉEL
<b>Revenus</b>			
Opérations de location et servitudes	19 427	22 187	21 281
Intérêts	2 717	2 236	2 371
Commandites monétaires	–	68	236
Sous-location du siège social	2 022	2 333	2 338
Frais d'accès aux usagers	1 900	2 707	2 728
Recouvrements	2 918	2 130	2 291
Autres revenus	5 706	1 143	1 073
	<b>34 690</b>	<b>32 804</b>	<b>32 318</b>
<b>Charges (notes 1 et 11)</b>			
Planification de la capitale	3 530	3 980	4 335
Intendance et protection de la capitale	90 781	105 788	79 019
Services internes	30 797	33 252	31 897
	<b>125 108</b>	<b>143 020</b>	<b>115 251</b>
<b>Déficit avant le financement du gouvernement du Canada</b>	<b>(90 418)</b>	<b>(110 216)</b>	<b>(82 933)</b>
<b>Financement du gouvernement du Canada</b>			
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 12)	64 737	68 781	71 839
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles (note 12)	23 630	23 665	27 823
	<b>88 367</b>	<b>92 446</b>	<b>99 662</b>
<b>Activités transférées</b>			
Déficit dû au transfert à Patrimoine canadien (note 17)	–	–	(1 146)
<b>(Déficit) Excédent de l'exercice</b>	<b>(2 051)</b>	<b>(17 770)</b>	<b>15 583</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	<b>661 931</b>	<b>663 549</b>	<b>647 966</b>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>659 880</b>	<b>645 779</b>	<b>663 549</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2015 BUDGET (NOTE 2)	2015 RÉEL	2014 RÉEL
<b>(Déficit) Excédent de l'exercice</b>	<b>(2 051)</b>	<b>(17 770)</b>	<b>15 583</b>
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles (note 9)	(29 224)	(31 283)	(25 962)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	17 564	17 462	17 443
Perte nette (gain net) sur la cession d'immobilisations corporelles	(4 620)	4 224	902
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	6 600	-	1 773
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	-	1 231	808
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles à Patrimoine canadien (note 17)	-	-	1 671
	<b>(9 680)</b>	<b>(8 366)</b>	<b>(3 365)</b>
Variation des frais payés d'avance	-	(113)	327
Variation des autres actifs non financiers	177	(374)	178
	<b>177</b>	<b>(487)</b>	<b>505</b>
<b>(Diminution) Augmentation des actifs financiers nets</b>	<b>(11 554)</b>	<b>(26 623)</b>	<b>12 723</b>
<b>Actifs financiers nets au début de l'exercice</b>	<b>61 556</b>	<b>73 187</b>	<b>60 464</b>
<b>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	<b>50 002</b>	<b>46 564</b>	<b>73 187</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2015	2014
<b>Activités d'exploitation</b>		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	68 255	78 505
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	20 707	23 614
Rentrées de fonds provenant des autres activités	10 759	9 686
Paiements aux fournisseurs	(68 862)	(61 878)
Paiements aux employés	(38 221)	(48 760)
Intérêts reçus	2 618	2 858
Déboursés relatifs aux sites contaminés	(990)	(684)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>(5 734)</b>	<b>3 341</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Rentrées de fonds provenant du projet de train léger sur rail	-	15
Déboursés relatifs au projet de train léger sur rail	(7 350)	-
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	23 665	27 971
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(23 288)	(28 775)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	-	147
Déboursés pour le nettoyage environnemental	(1 293)	(3 287)
Règlement d'échange de terrains	-	(1 626)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(8 266)</b>	<b>(5 555)</b>
<b>Activités de placement</b>		
Rentrées de fonds pour le projet de train léger sur rail	962	1 001
Déboursés relatifs au projet de train léger sur rail	(183)	-
Acquisition de placements	(948)	(2 335)
Encaissement de placements	9 709	18 969
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>	<b>9 540</b>	<b>17 635</b>
<b>(Diminution) Augmentation de la trésorerie</b>	<b>(4 460)</b>	<b>15 421</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>170 124</b>	<b>154 703</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>165 664</b>	<b>170 124</b>
<b>Représentés par :</b>		
<b>Trésorerie</b>	<b>97 556</b>	<b>95 445</b>
<b>Trésorerie affectée au train léger sur rail</b>	<b>68 108</b>	<b>74 679</b>
	<b>165 664</b>	<b>170 124</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### 1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958). La CCN est une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée en 2013 dans la *Loi sur la capitale nationale*, est d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadiana afin d'encourager la population canadienne à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou au versement de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

#### Définitions et objectifs des programmes

La CCN réalise son mandat par le truchement de trois programmes qui lui servent de fondement pour la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne et qui comportent chacun un résultat prévu. Les objectifs de chaque programme sont les suivants :

#### Planification de la capitale

Par le truchement de ce programme, la CCN oriente et coordonne l'utilisation des terrains fédéraux pour faire en sorte que ceux-ci inspirent la population canadienne, qu'ils répondent aux besoins du gouvernement et qu'ils tiennent compte du rôle et de l'importance de la capitale. Par des plans à long terme, l'établissement de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et des processus d'examen et d'approbation, elle peut veiller à ce que, dans la région de la capitale du Canada, les terrains fédéraux soient utilisés de manière à refléter et à respecter l'importance de la capitale, son milieu naturel et son patrimoine. En outre, la CCN collabore avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales sur des questions relatives aux transports.

#### Intendance et protection de la capitale

Par ce programme, la CCN vise à protéger des biens d'importance nationale dans la région de la capitale du Canada et à continuer de mettre en valeur la capitale pour les générations futures de Canadiens et de Canadiennes. En sa qualité d'intendante des terrains et des biens fédéraux de la région, la CCN remet en état, gère, aménage, entretient et protège les biens naturels, culturels et patrimoniaux les plus prisés de la capitale, tout en veillant au maintien d'un accès public qui soit sécuritaire, respectueux et convenable. Par ailleurs, la CCN fait connaître et régit les activités publiques réalisées sur les terrains fédéraux et elle conserve les ressources naturelles grâce à une saine gestion de l'environnement. Par sa participation à des projets d'aménagement foncier, l'acquisition de propriétés d'intérêt national et l'aliénation de propriétés excédentaires, la CCN est bien placée pour voir à ce que la région de la capitale du Canada reflète sa vision de la capitale.

#### Services internes

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales de la CCN.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

### A. Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, la CCN a adopté le chapitre SP 3260 — « Passif au titre des sites contaminés » du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. La nouvelle norme décrit les exigences qui régissent la comptabilisation, l'évaluation, et les informations à fournir à l'égard des passifs au titre de l'assainissement de sites contaminés. Les principaux effets de l'adoption de cette norme ont été d'établir les critères de constatation d'un passif au titre de l'assainissement de sites contaminés et d'établir les exigences connexes en matière d'information à fournir dans les états financiers. L'adoption de cette nouvelle norme a eu très peu de répercussions sur les états financiers puisque la CCN comptabilisait déjà un passif au titre des sites contaminés sous le poste « provision pour nettoyage environnemental » à l'état de la situation financière et que les critères utilisés par la CCN pour la comptabilisation de ce passif étaient similaires à ceux stipulés dans la nouvelle norme. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'effet sur la comptabilisation de la provision pour nettoyage environnemental de la CCN. Les notes 2F et 5 ont été modifiées afin de se conformer aux exigences d'information à fournir du chapitre SP 3260. La nouvelle norme a été adoptée de façon prospective.

### B. Méthodes comptables

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respectent les conventions ci-dessous.

L'état de la situation financière comprend les actifs financiers et non financiers. Les actifs non financiers sont imputés aux charges par le truchement de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération au moment de déterminer les actifs financiers nets, mais sont cependant ajoutés aux actifs financiers nets pour déterminer l'excédent accumulé.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### **Incertitude relative à la mesure**

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date des états financiers ainsi que sur les montants présentés aux titres de revenus et charges de l'exercice. La durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, les échanges de terrains non réglés, la provision pour nettoyage environnemental, les avantages sociaux futurs, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et les passifs éventuels sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations.

#### **Données budgétaires**

Le budget 2014-2015 est présenté à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets. Les données budgétaires pour 2014-2015 sont fondées sur les projections et les hypothèses utilisées dans l'élaboration des tableaux financiers figurant au *Plan d'entreprise 2014-2015 à 2018-2019*.

### C. Trésorerie

La trésorerie comprend de l'encaisse et des placements hautement liquides. Ces placements achetés trois mois ou moins avant leur date d'échéance sont enregistrés au coût.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### D. Placements

Les placements incluent les placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de moins de 365 jours ainsi que les placements de portefeuille à long terme ayant une échéance de plus de 365 jours. Les placements à court terme se composent d'instruments du marché monétaire, tels que des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur, alors que les placements à long terme se composent d'obligations du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des placements lors de leur comptabilisation initiale. À chaque date des états financiers, la CCN apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation des placements et, si c'est le cas et que la moins-value est durable, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

### E. Actifs destinés à la vente

La CCN constate un actif destiné à la vente lorsque tous les critères suivants sont remplis avant la date des états financiers :

- i. la vente de l'actif est approuvée,
- ii. l'actif est en état d'être vendu,
- iii. le fait que l'actif est destiné à être vendu est du domaine public,
- iv. il existe un marché actif pour ce type de bien,
- v. un plan est en place pour la vente de l'actif,
- vi. il est raisonnable de prévoir que la vente à un acheteur non compris dans le périmètre comptable de la CCN sera consommée dans l'année suivant la date des états financiers.

L'actif destiné à la vente est alors évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des frais de vente, selon la moins élevée des deux.

### F. Provision pour nettoyage environnemental

La CCN comptabilise une provision pour nettoyage environnemental lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale; la contamination dépasse la norme environnementale; la CCN est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Un passif est comptabilisé et les coûts associés à l'assainissement sont passés en charges de l'exercice.

La CCN prévoit que les avantages économiques futurs seront abandonnés lorsqu'il y a des risques pour la santé et la sécurité publiques, des documents rendus publics ou des décisions du Conseil du Trésor démontrant que la CCN a une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire à son obligation. S'il est impossible de déterminer si des avantages économiques futurs seront abandonnés, mais qu'un montant peut être estimé raisonnablement, un passif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers. Cependant, lorsque les critères pour enregistrer un passif sont satisfaits et que la contamination s'est produite avant l'acquisition du terrain par la CCN, ces coûts font partie intégrante du coût d'acquisition du terrain et sont capitalisés sous le poste « terrains » à la note 9.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est établie lors du processus de planification urbaine et d'aménagement de la région de la capitale du Canada. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, des nouvelles évaluations environnementales, de nouvelles obligations, des changements d'estimation de la part de la direction et des coûts réels engagés.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### G. Avantages sociaux futurs

#### i. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la loi en vigueur, la CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service passé ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les contributions sont comptabilisées comme une dépense de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale de la CCN.

#### ii. Autres régimes d'avantages sociaux

Les indemnités de départ, les indemnités pour accidents de travail ainsi que les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

**Indemnités de départ :** En février 2013, une nouvelle convention collective a été signée et l'accumulation d'indemnités de départ auxquelles les employés avaient droit a cessé. Selon cette convention collective, tous les employés nommés pour une période indéterminée ont droit au paiement d'une indemnité de départ égale à une semaine de traitement pour chaque année complète d'emploi continu, et dans les cas d'une année partielle d'emploi continu, à une semaine de traitement multipliée par le nombre de jours d'emploi continu divisé par 365, jusqu'à concurrence de 30 semaines. Tous les employés nommés pour une période déterminée ont droit au paiement d'une indemnité de départ égale à une semaine de traitement pour chaque année complète d'emploi continu jusqu'à concurrence de 30 semaines. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'encaisser, au cours de l'exercice 2013-2014, la valeur totale ou partielle des indemnités de départ accumulées à la date de la signature de la convention collective, ou d'encaisser la valeur totale ou restante des indemnités de départ au moment de la cessation d'emploi à la CCN. Au 31 mars 2015, la CCN constate une obligation pour les employées ayant décidé de retarder l'encaissement de leur indemnité jusqu'au moment de leur départ. La direction utilise le salaire des employés en vigueur au 31 mars 2015 pour calculer la valeur de l'obligation restante au titre des indemnités de départ.

**Indemnités pour accidents de travail :** Les indemnités pour accidents de travail constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices. La CCN est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et n'est donc pas sujette aux lois provinciales sur les indemnités pour accidents de travail. En tant qu'employeuse qui s'autoassure, la CCN est responsable de l'obligation prise en charge depuis sa constitution. Les obligations de la CCN quant aux avantages liés aux indemnités pour accidents de travail et aux avantages ultérieurs à l'emploi pour les salariés qui bénéficient de prestations d'invalidité prolongée sont établies en considérant les rentes d'invalidité et celles aux survivants qui sont conférées ainsi que d'autres montants qui pourraient être versés pour des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. L'obligation est établie à partir des meilleures estimations de la direction et des données actuarielles obtenues de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

**Indemnités de congé parental ou de maternité :** Les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours du prochain exercice. Les indemnités sont des avantages conditionnées par les faits et sont versées lorsque l'employé s'absente pour cause de congé parental ou de maternité.

### H. Incitatif de location reporté

La CCN loue l'espace où est situé son siège social. Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été engagés par le bailleur en vertu du bail et pour répondre aux besoins de la CCN ont été comptabilisés à titre d'incitatif de location reporté à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis sur la durée du bail. L'amortissement de l'incitatif de location reporté est comptabilisé en déduction des charges sous le poste « Biens et services » à la note 11.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### I. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la CCN de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charge dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles, des infrastructures et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations et l'aménagement des terrains sont également capitalisés.

Les travaux en cours représentent des actifs qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation et, par conséquent, ils ne sont pas amortissables.

Les antiquités et les œuvres d'art de la CCN ne sont pas comptabilisés comme des immobilisations corporelles dans les états financiers, mais plutôt comme charges et elles sont divulguées à la note 11. Les antiquités et les œuvres d'art se composent principalement de monuments, de peintures, de mobilier et de sculptures.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti linéairement sur la durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

#### Immobilisations corporelles

Immeubles	20 ou 40 ans
Promenades et chaussées	25 ans
Ponts	25 ou 45 ans
Paysagement et amélioration des parcs	20 ou 25 ans
Améliorations locatives	Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile
Mobilier, matériel et outillage	5 ou 10 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans

### J. Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges non monétaires, c'est-à-dire des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services sans contrepartie. Lorsqu'une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif, du bien ou du service cédé, à moins que la juste valeur de l'actif, du bien ou du service reçu soit plus fiable. Si l'opération ne présente aucune substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif, du bien ou du service cédé. Les gains résultant de transferts non monétaires et non réciproques sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé à titre d'autres revenus.

Une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN lorsque la variation attendue de ses flux de trésorerie, du fait de cette opération, est significative. Elle est significative lorsque la configuration des flux de trésorerie futurs rattachés à l'actif, au bien ou au service reçu diffère de façon significative des flux de trésorerie rattachés à l'actif, au bien ou au service cédé. Elle est également significative lorsque la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service reçu diffère de façon significative de la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service cédé, et l'écart est significatif par rapport à la juste valeur des actifs, des biens ou des services échangés.

Enfin, la CCN peut recevoir gratuitement des services de certains organismes gouvernementaux. Ces services ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### K. Constatation des revenus

Les revenus proviennent des opérations de location et de servitudes, de gains nets sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de commandites, de la sous-location du siège social, de droits d'accès aux usagers, des recouvrements et d'autres revenus tels que la vente de marchandise et de publicité, les concessions, les apports et les gains résultant de dons non grevés d'une affectation externe provenant d'une entité non apparentée.

La CCN constate ses revenus lorsque les opérations ou les faits dont ils découlent ont lieu. Habituellement, les revenus sont constatés lorsqu'il existe une preuve évidente qu'un accord est intervenu, que les services ont été rendus ou que les produits ont été livrés, que le montant est établi et déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La CCN constate aussi des revenus reportés lorsqu'ils sont perçus d'avance.

### L. Crédits parlementaires

La CCN obtient une partie importante de son financement par l'entremise de crédits parlementaires. Elle reçoit des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ainsi que des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation grevant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont remplies.

### M. Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'évènement futur risque de se produire ou non et si la CCN peut établir une estimation raisonnable de l'obligation, elle comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

### N. Instruments financiers

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, tels qu'on les présente à la note 15, et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie, de la trésorerie affectée au train léger sur rail, des créances et des placements alors que les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, du train léger sur rail et de l'expropriation foncière non réglée.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### 3. TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie dans des certificats de placement garanti, des acceptations bancaires, des billets garantis, des dépôts à terme et des titres du gouvernement du Canada ou d'un gouvernement provincial. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements et ils sont tous remboursables à court préavis.

#### A. Trésorerie

Au 31 mars 2015, la trésorerie inclut 97,6 millions de dollars (95,4 millions en 2014) d'encaisse à un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,4 p. 100 (1,4 p. 100 en 2014).

#### B. Placements

Au 31 mars 2015, les placements de portefeuille à long terme incluent des obligations du gouvernement du Canada et des titres de gouvernements provinciaux totalisant 18,8 millions de dollars (27,9 millions en 2014) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 3,8 p. 100 (3,7 p. 100 en 2014).

(en milliers de dollars)	2015		2014	
	COÛT	COURS DU MARCHÉ	COÛT	COURS DU MARCHÉ
Gouvernement du Canada	254	254	260	261
Gouvernements provinciaux	18 577	20 555	27 684	28 887
	<b>18 831</b>	<b>20 809</b>	<b>27 944</b>	<b>29 148</b>

#### C. Fonds inscrits à des comptes spéciaux

Au 31 mars 2015, parmi la trésorerie, 51,6 millions de dollars (62,2 millions en 2014) sont inscrits à des comptes spéciaux. Ces placements représentent des fonds dont l'utilisation est soumise à des restrictions ou qui ont été réservés à un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Revitalisation de la rue Sparks	592	643
Rénovation des résidences officielles	668	312
Réaménagement des plaines LeBreton	9 775	10 172
Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCFC)	1 843	1 708
Réaménagement des terrains industriels situés sur la berge nord de la rivière des Outaouais	2 530	2 496
Embellissement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier	–	10 000
Acquisition de biens immobiliers <sup>1</sup>	36 197	36 896
	<b>51 605</b>	<b>62 227</b>

1. Ces fonds sont utilisés pour l'acquisition et la cession de biens immobiliers. Au cours de l'exercice, les revenus de cession d'immobilisations corporelles et d'intérêts ont totalisé 0,5 million de dollars (0,6 million en 2014), et les charges afférentes ont été de 1,2 million de dollars (1,3 million en 2014).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### 4. TRAIN LÉGER SUR RAIL

La Ville d'Ottawa propose de remplacer le réseau actuel de service rapide par autobus par un système de train léger sur rail. Ce système touchera plusieurs propriétés de la CCN, sous réserve de modifications à la suite de la mise au point définitive du tracé. Ainsi, le 9 octobre 2012, la CCN et la Ville d'Ottawa (la Ville) ont signé un protocole d'entente en vertu duquel la CCN a octroyé à la Ville un permis d'occupation de courte durée des propriétés visées par le projet afin d'y permettre l'accès. De plus, la CCN et la Ville se sont engagées à signer, le 30 juin 2015 ou avant, une convention de transfert qui décrira, pour chacune des parties, les droits réels immobiliers de nature permanente requis pour terminer le projet le 31 décembre 2019 ou avant. Fera partie de la convention de transfert la résolution finale à l'égard de diverses conventions de transfert de terrains héritées du passé, datant de 1984, 1996 et 2006, les « accords de legs ».

Conformément au protocole d'entente signé, la Ville a remis à la CCN un dépôt de garantie de 49,0 millions de dollars. Ce montant reçu le 30 janvier 2013 est détenu dans un compte distinct portant intérêt et représente la valeur marchande estimative des propriétés de la CCN requises par la Ville, sous réserve de rajustements. La Ville a également remis à la CCN un dépôt d'exécution en garantie de ses obligations qui totalise 24,5 millions de dollars. Ce montant est également détenu dans un compte distinct portant intérêt.

Au cours de l'exercice 2014, une somme additionnelle de 15 000 dollars a été reçue de la Ville en raison d'un ajustement au protocole d'entente. Ce montant est également détenu dans un compte distinct portant intérêt.

Le 30 septembre 2014, la CCN a reçu, tel que le prévoit le protocole d'entente, la confirmation, sous forme de schémas, des terrains et du type de droit réel immobilier requis par la Ville : fief simple, servitude permanente et droit d'occupation temporaire. Après avoir reçu ces documents, la CCN a retourné à la Ville 7,4 millions de dollars de son dépôt d'exécution, plus les intérêts courus. La convention de transfert que doivent signer la Ville et la CCN au plus tard le 30 juin 2015 confirmera également la valeur définitive de la contrepartie pour chacune des parcelles de terrain requises par la Ville, soit la différence entre la valeur marchande convenue entre les parties et les ajustements applicables aux propriétés requises pour le projet du train léger.

Ces sommes ainsi que les intérêts sont isolés à l'état de la situation financière étant donné que ces sommes sont grevées d'une affectation d'origine externe. Pendant la réalisation du projet, la CCN et la Ville s'attendent à ce que ces montants soient ajustés de façon continue, notamment lorsque les propriétés auront été définitivement identifiées et évaluées et que les actes de transfert auront été conclus. Après ces ajustements, toute somme conservée par la CCN ou retournée à la Ville sera accompagnée des intérêts gagnés sur ladite somme.

Le tableau suivant présente en détail les sommes qui ont été reçues et retournées ainsi que les intérêts nets gagnés à ce jour. Au cours de l'exercice, des intérêts nets de 0,7 million de dollars ont été comptabilisés et se retrouvent dans le poste d'actifs financiers « Trésorerie affectée au train léger sur rail » et le poste de passifs « Train léger sur rail » au 31 mars 2015. Les intérêts cumulatifs comptabilisés au 31 mars 2014 étaient de 1,2 million de dollars.

Le poste d'actifs financiers « Trésorerie affectée au train léger sur rail » est composé des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	SOMME REÇUE	SOMME RETOURNÉE	INTÉRÊTS	2015 TOTAL	2014 TOTAL
Dépôt de garantie	49 015	-	1 439	50 454	49 791
Dépôt d'exécution	24 500	(7 350)	504	17 654	24 888
<b>Total</b>	<b>73 515</b>	<b>(7 350)</b>	<b>1 943</b>	<b>68 108</b>	<b>74 679</b>

Au 31 mars 2015, la CCN a reconnu des revenus qui totalisent 0,4 million de dollars (1,1 million en 2014) afin que la Ville puisse accéder aux propriétés du train léger sur rail, et ce, pour une durée limitée. Le poste de passif « Train léger sur rail » a donc été réduit conséquemment et totalise 66,7 millions de dollars (73,6 millions en 2014).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### 5. PROVISION POUR NETTOYAGE ENVIRONNEMENTAL

À partir du Cadre de gestion environnementale, la CCN a élaboré une approche de risque pour la gestion de ses sites contaminés. L'approche est un outil de gestion proactive de sorte que les mesures nécessaires soient prises pour caractériser et classer par ordre de priorité les sites contaminés et ainsi identifier les sites prioritaires pour des raisons de santé et de sécurité publiques. Afin de classer les sites en ordre de priorité, les 1490 sites détenus par la CCN ont fait l'objet d'évaluations environnementales préliminaires qui consistaient principalement à examiner l'historique du terrain et son utilisation actuelle puis, pour les sites plus à risque, des analyses initiales ou détaillées ont été effectuées afin de confirmer le niveau de contamination.

Au 31 mars 2015, les sites détenus par la CCN sont répartis comme suit :

<b>Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale</b>	
Sites inclus dans le passif ou le passif éventuel	36
Autres sites contaminés	232
<b>Total des sites contaminés au-dessus de la norme environnementale</b>	<b>268</b>
Sites pour lesquels l'information est insuffisante	373
Sites non contaminés au-dessus de la norme environnementale	849
<b>Total des sites détenus par la CCN</b>	<b>1 490</b>

La CCN a identifié 268 sites dont la contamination dépasse la norme environnementale. Les terrains du portefeuille de la CCN ont été principalement contaminés par suite d'anciennes opérations commerciales et industrielles. La contamination associée à ces anciens sites industriels et commerciaux est de source multiple, les principaux contaminants étant des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures pétroliers, de composés volatils (p. ex. méthane) ainsi que des composés organiques (p. ex. trichloroéthène). Un passif de 43,9 millions de dollars (24,2 millions en 2014) a été enregistré pour les sites contaminés où il est probable que des avantages économiques futurs seront abandonnés. Ce passif représente la meilleure estimation de la direction du montant nécessaire pour effectuer le nettoyage environnemental fondé sur l'information disponible à la date des états financiers. De ce passif, 26,0 millions de dollars (17,2 millions en 2014) ont été capitalisés dans le coût des terrains.

La CCN évalue à 466,7 millions de dollars (477,8 millions en 2014) le passif éventuel non enregistré aux états financiers. Ce passif éventuel correspond aux travaux d'assainissement où une évaluation environnementale suffisante existe afin d'estimer le passif, mais pour lequel il est impossible de déterminer si des avantages économiques futurs seront abandonnés. Pour les 232 sites restants dont la contamination dépasse la norme environnementale, la direction juge que ces sites ne sont pas une priorité d'entreprise puisqu'il n'y a aucun enjeu de santé et de sécurité publiques, ou qu'aucun projet de développement n'a été planifié sur ces sites et qu'il est donc improbable que des avantages économiques futurs soient abandonnés, ou que la CCN n'a pas suffisamment d'information afin d'évaluer un passif.

La technique d'évaluation du passif est fondée sur la valeur estimative des travaux de décontamination. Le passif est indexé chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, selon le taux de la Banque du Canada. Le taux d'indexation utilisé pour l'exercice 2015 est de 2,4 p. 100 (1,3 p. 100 en 2014).

Selon le cadre de gestion environnementale de la CCN, 373 autres sites ne sont pas jugés prioritaires pour des raisons de santé et de sécurité publiques et, par conséquent, ils n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation suffisante pour établir si la contamination suspectée existe et si elle dépasse les normes environnementales ou la contamination n'a pas encore été établie puisque, à l'exception de l'évaluation préliminaire de l'historique de site, aucune évaluation n'a été effectuée.

Les évaluations environnementales préliminaires ont révélé que 849 sites n'étaient nullement contaminés ou que la contamination n'y dépassait pas la norme environnementale.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### 6. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés sont composés des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Revenus de location reportés	8 408	8 305
Revenus de servitude et permission d'occuper reportés	2 863	1 500
Autres revenus reportés	790	778
	<b>12 061</b>	<b>10 583</b>

Les revenus de location reportés à long terme correspondent principalement à la valeur actualisée du montant minimal des revenus de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de baux de location de terrains. La valeur actualisée a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 4,27 p.100, 6,01 p.100 et 6,5 p.100. Ces revenus de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2068. Durant l'exercice, des revenus de location reportés de 0,4 million de dollars (0,2 million en 2014) ont été constatés aux résultats.

### 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### A. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations patronales requises selon un multiple de la contribution des employés. Le taux de cotisation exigée des employeurs pour 2014 et 2015 était fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,28 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,45 fois en 2014); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,28 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,43 fois en 2014). Voici les cotisations que la CCN et les employés ont versées au Régime au cours de l'exercice :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Cotisations de la CCN	3 943	4 795
Cotisations des employés	2 931	2 932

Le gouvernement du Canada détient une obligation légale pour le paiement des prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pension du Canada et du Régime des rentes du Québec et elles sont indexées au coût de la vie.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### B. Indemnités de départ, pour accidents de travail et de congé parental ou de maternité

Les indemnités de départ ont cessé de s'accumuler à la signature de la convention collective, en février 2013.

Les indemnités de départ au 31 mars 2015 représentent l'obligation pour les employés ayant décidé de retarder l'encaissement jusqu'à leur départ.

La CCN verse également des indemnités pour accidents de travail fixées selon des prestations établies par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario. La valeur de l'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail est établie à partir des données actuarielles de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

Enfin, la CCN verse des indemnités de congé parental ou de maternité conformément aux conditions d'emploi des différents groupes d'employés. Les indemnités de congé parental ou de maternité constituent, pour la CCN, des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours du prochain exercice.

L'obligation au titre des indemnités constituées en vertu de ces régimes s'élève à 3,7 millions de dollars (4,2 millions en 2014) et elle est présentée dans le tableau qui suit. Ces régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de revenus. À la date de l'état de la situation financière, les renseignements utiles à l'égard de ces régimes sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	4 243	10 124
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(21)	100
Ajustement dû au transfert d'employés à Patrimoine canadien	-	(472)
Indemnités versées au cours de l'exercice	(548)	(5 509)
<b>Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>3 674</b>	<b>4 243</b>

## 8. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont composés des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Incitatif de location reporté	852	1 035
Échange de terrains non réglé <sup>1</sup>	1 000	1 000
Expropriation foncière non réglée <sup>2</sup>	184	181
	<b>2 036</b>	<b>2 216</b>

1. L'échange de terrains non réglé sera conclu lorsque les tiers impliqués seront prêts à recevoir les biens ou les services en vertu de l'entente.

2. L'expropriation foncière non réglée est payable sur demande.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT			AMORTISSEMENT CUMULÉ				VALEUR COMPTABLE NETTE		
	SOLDE D'OUVERTURE	ACQUISITIONS	DISPOSITIONS/ AJUSTEMENTS <sup>3</sup>	SOLDE DE FERMETURE	SOLDE D'OUVERTURE	DÉPENSE D'AMORTISSEMENT	DISPOSITIONS/ AJUSTEMENTS <sup>3</sup>	SOLDE DE FERMETURE	31 MARS 2015	31 MARS 2014
(en milliers de dollars)										
<b>Terrains<sup>1</sup></b>	281 434	11 180	-	292 614	-	-	-	-	292 614	281 434
<b>Immeubles et infrastructures<sup>2</sup></b>										
Promenades, ponts et chaussées	246 279	5 614	189	251 704	146 959	5 071	80	151 950	99 754	99 320
Lieux historiques	111 016	2 612	4	113 624	58 039	2 387	11	60 415	53 209	52 977
Propriétés louées	111 415	4 456	-	115 871	60 800	2 132	1	62 931	52 940	50 615
Parcs <sup>3</sup>	96 071	2 163	1 255	96 979	51 146	2 590	29	53 707	43 272	44 925
Immeubles d'administration et de services	27 388	1 042	4	28 426	14 600	781	-	15 381	13 045	12 788
Installations de loisirs	31 455	300	-	31 755	21 427	653	-	22 080	9 675	10 028
Parc de la Gatineau	24 668	1 011	-	25 679	16 087	569	-	16 656	9 023	8 581
Propriétés de développement	23 297	1 243	6 143	18 397	11 890	843	2 655	10 078	8 319	11 407
Ceinture de verdure	35 289	1 140	177	36 252	28 063	722	171	28 614	7 638	7 226
<b>Améliorations locatives</b>	11 937	-	-	11 937	8 132	612	-	8 744	3 193	3 805
<b>Matériel</b>										
Mobilier, matériel et outillage	7 388	164	846	6 706	5 358	298	216	5 440	1 266	2 030
Matériel informatique et logiciels	5 658	223	601	5 280	4 606	666	601	4 671	609	1 052
Véhicules	1 333	135	58	1 410	979	138	58	1 059	351	354
	<b>1 014 628</b>	<b>31 283</b>	<b>9 277</b>	<b>1 036 634</b>	<b>428 086</b>	<b>17 462</b>	<b>3 822</b>	<b>441 756</b>	<b>594 908</b>	<b>586 542</b>

1. Le coût des terrains inclut 0,2 million de dollars (0,2 million en 2014) d'expropriation foncière et d'échanges de terrains non réglés.

2. Le coût total des immeubles et infrastructures inclut 18,9 millions de dollars (15,1 millions en 2014) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

3. Les dispositions et ajustements incluent des réductions de valeur pour un coût total de 1,3 million de dollars ainsi qu'un amortissement accumulé de 28 752 dollars. Ceux-ci figurent dans la catégorie Parcs.

4. Au 31 mars 2015, aucun actif destiné à la vente n'a été présenté séparément.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### 10. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

Dans le cadre d'une opération non monétaire effectuée durant l'exercice 2001-2002, la CCN a cédé des propriétés et s'est engagée à rendre des services à l'ancienne Ville de Hull. En échange, la Ville a également cédé des propriétés et s'est engagée à faire l'entretien de parcs et de routes de la CCN jusqu'en 2022. Au 31 mars 2015, la valeur actualisée non amortie de ces services d'entretien, actualisée au taux d'intérêt de 6,5 p. 100, totalise 1,2 million de dollars (1,4 million en 2014). Cet actif non financier est amorti linéairement et la charge de 177 000 dollars est incluse sous le poste « Biens et services » à la note 11.

Au cours de l'exercice, une nouvelle entente a été signée avec la Ville d'Ottawa par laquelle celle-ci renonce au droit qu'elle avait auparavant de charger la servitude d'une interdiction de construction, lors de la cession de certains terrains à la CCN d'ici le 31 décembre 2019. Cet actif non financier représente 0,6 million de dollars.

### 11. CHARGES PAR OBJET

Résumé des charges ventilées par objet :

(en milliers de dollars)	2015 BUDGET	2015 RÉEL	2014 RÉEL
Biens et services	61 426	73 231	54 405
Salaires et avantages sociaux	36 858	37 700	42 426
Amortissement	17 564	17 462	17 443
Paiements tenant lieu d'impôts fonciers	9 260	9 172	8 942
Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	-	4 224	902
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	-	1 231	808
Perte nette due au transfert à Patrimoine canadien	-	-	964
	<b>125 108</b>	<b>143 020</b>	<b>125 890</b>
Moins : Activités transférées	-	-	(10 639)
	<b>125 108</b>	<b>143 020</b>	<b>115 251</b>

Les antiquités, les œuvres d'art et les monuments acquis ou construits par la CCN et ceux reçus sous forme de dons par le Fonds Canadina ou par la CCN ne sont pas comptabilisés comme immobilisations corporelles mais plutôt comme charges et sont inclus au poste « Biens et services ». Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, les antiquités, les œuvres d'art et les monuments représentent 1,7 million de dollars (0,6 million en 2014).

Les biens et services en nature pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 représentent 0,2 million de dollars (44 000 dollars en 2014) et sont inclus au poste « Biens et services ».

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### 12. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

(en milliers de dollars)	2015	2014
<b>Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation</b>		
Montant reçu durant l'exercice	67 860	77 795
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	921	395
	<b>68 781</b>	<b>78 190</b>
Moins : Activités transférées	-	(6 351)
	<b>68 781</b>	<b>71 839</b>
<b>Crédits parlementaires reçus durant l'exercice pour les immobilisations corporelles</b>	23 665	27 971
Moins : Activités transférées	-	(148)
	<b>23 665</b>	<b>27 823</b>
<b>Crédits parlementaires approuvés et constatés durant l'exercice</b>	<b>92 446</b>	<b>99 662</b>

### 13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

- i. La CCN a conclu des accords de prestation de services de 55,6 millions de dollars (48,3 millions en 2014) et des baux de location de bureaux de 49,3 millions de dollars (61,5 millions en 2014). Ces accords, qui totalisent 104,9 millions de dollars (109,8 millions en 2014), comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2047. Tous les accords de prestation de services sont des contrats liés à la gestion et à l'entretien d'une partie de ses terrains et de ses propriétés.

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces accords pour les cinq prochains exercices et pour les suivants s'établissent approximativement comme suit :

(en milliers de dollars)	BAUX	PRESTATION DE SERVICES	TOTAL
2015-2016	10 146	13 867	<b>24 013</b>
2016-2017	10 268	12 153	<b>22 421</b>
2017-2018	10 394	8 674	<b>19 068</b>
2018-2019	10 523	7 192	<b>17 715</b>
2019-2020	7 992	4 750	<b>12 742</b>
2020 et suivantes	-	8 977	<b>8 977</b>

- ii. La CCN a conclu des ententes pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 5,1 millions de dollars (7,9 millions en 2014). Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire au cours du prochain exercice.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### 14. PASSIFS ÉVENTUELS

#### A. Réclamations

Dans le cours normal des affaires et en raison de la nature des activités de la CCN sur les diverses propriétés de la région de la capitale nationale, des réclamations ont été déposées contre la CCN pour un montant net de 8,0 millions de dollars (6,7 millions en 2014); cela exclut les intérêts et autres frais. Ces réclamations résultent principalement de dommages concernant des blessures personnelles qui sont survenues sur les terrains de la CCN. Dans la plupart des cas, la CCN est une parmi plusieurs parties nommées dans le litige en raison des propriétés qu'elle possède. Pour gérer ce risque juridique, la CCN dépose des demandes contre des défendeurs, des demandes reconventionnelles et des demandes de tierces parties, le cas échéant. En raison de la longue procédure judiciaire les résultats sont souvent indéterminables jusqu'à ce que la réclamation soit réglée complètement. Toutefois, de l'avis de la direction, il est probable que certaines réclamations pour un montant estimatif de 0,3 million de dollars (0 en 2014) doivent faire l'objet d'un déboursé éventuel. Un passif a donc été comptabilisé dans l'exercice en cours. Les règlements éventuels des réclamations pour lesquelles il est impossible de prévoir l'issue ou le déboursé potentiel seront imputés à l'exercice au cours duquel ils deviennent probables.

#### B. Protection de l'environnement

La CCN a aussi des passifs éventuels de 466,7 millions de dollars (477,8 millions en 2014) en lien avec le nettoyage environnemental qui sont présentés plus en détail à la note 5.

### 15. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### A. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, la trésorerie affectée au train léger sur rail, des créances et des placements.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars 2015 est la suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Trésorerie	97 556	95 445
Trésorerie affectée au train léger sur rail	68 108	74 679
Créances		
Ministères et organismes fédéraux	3 605	5 632
Autres	3 685	2 098
Placements	18 831	27 944
	<b>191 785</b>	<b>205 798</b>

Le risque de crédit associé à la trésorerie et à la trésorerie affectée au train léger sur rail est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements sûrs. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et obligations du gouvernement du Canada ou titres de gouvernements provinciaux. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

Le risque de crédit associé aux placements à long terme est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement du Canada et des titres de gouvernements provinciaux (note 3).

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des entités fédérales, provinciales ou municipales. De plus, une évaluation du crédit de tous les nouveaux locataires est effectuée. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, autre que ce qui est mentionné ci-dessus, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de crédit.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison du bon dossier de crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients des gouvernements fédéral et provinciaux et des clients municipaux et de moindre importance. Au 31 mars 2015, les montants à recevoir d'entités fédérales, provinciales et municipales représentaient 66 p. 100 (76 p. 100 en 2014) du montant total recouvrable.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars 2015.

(en milliers de dollars)	2015	2014
<b>Créances déduction faite de la provision pour créances douteuses :</b>		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	2 180	1 269
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	61	1 381
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	34	1 169
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	1 396	1 827
	<b>3 671</b>	<b>5 646</b>
Provision pour créances douteuses	(206)	(346)
Autres créances	3 825	2 430
	<b>7 290</b>	<b>7 730</b>

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Ces mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la CCN.

(en milliers de dollars)	2015	2014
<b>Provision pour créances douteuses</b>		
Solde d'ouverture	346	311
Charge pour créances douteuses	13	201
Montants radiés et recouvrements	(153)	(166)
Solde de clôture	<b>206</b>	<b>346</b>

La CCN est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir les risques de non-paiement. Il n'y a aucun autre actif financier en souffrance mais non déprécié au 31 mars 2015.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant être facilement transformés en trésorerie. Enfin, la direction estime qu'il n'y a aucun risque de liquidité pour le passif du train léger sur rail puisque l'actif financier s'y rattachant représente de l'encaisse détenue dans un compte de banque séparé.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de liquidité.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2015.

(en milliers de dollars)	2015	2014
<b>Créditeurs et charges à payer</b>		
Moins de 90 jours	11 980	13 668
De 90 à 365 jours	4 951	4 049
	<b>16 931</b>	<b>17 717</b>
<b>Expropriation foncière non réglée</b>		
Plus de 365 jours	184	181
	<b>17 115</b>	<b>17 898</b>

### C. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de la CCN au risque de taux d'intérêt au 31 mars 2015.

(en milliers de dollars)	2015	2014
<b>Trésorerie et placements de portefeuille</b>		
Trésorerie — Intérêts au taux du marché	97 556	95 445
Trésorerie affectée au train léger sur rail — Intérêts au taux du marché	68 108	74 679
Placements de plus de 365 jours — Intérêts à taux fixe	18 831	27 944
	<b>184 495</b>	<b>198 068</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie rapporte de l'intérêt au taux du marché. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de sa trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 454 676 dollars (490 369 dollars en 2014).

La trésorerie affectée au train léger sur rail rapporte de l'intérêt au taux du marché. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie affectée au train léger sur rail au risque de taux d'intérêt en maximisant les intérêts gagnés par ce fonds affecté tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour respecter ses obligations. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les intérêts gagnés et imputés à ce fonds affecté. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les intérêts gagnés et imputés à la trésorerie affectée au train léger sur rail pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 363 539 dollars (371 052 dollars en 2014).

Les placements comprennent également des obligations du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux à taux d'intérêt fixe et ayant une durée moyenne de 5,0 années (4,3 années en 2014). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Cependant, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'auraient aucune incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de ses placements à long terme.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de marché.

## 16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La CCN est apparentée, aux termes de la propriété commune, à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ces entités de l'État. Ces opérations découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toute personne et à toute entreprise. Des charges de 7,5 millions de dollars (9,8 millions en 2014) ont été engagées pour des services publics, la location d'espaces, l'achat de services et d'immobilisations corporelles, et des revenus de 6,3 millions de dollars (7,3 millions en 2014) provenant de prestations de services, d'opérations de location et de ventes de biens immobiliers ont été gagnés.

Durant l'exercice, la CCN a reçu gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services n'ont pas été comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

### 17. TRANSFERT À PATRIMOINE CANADIEN

Le gouvernement du Canada a annoncé le 21 mars 2013 que le mandat de promouvoir la région de la capitale du Canada serait transféré de la CCN à Patrimoine canadien. Le projet de loi C-60 portant exécution de certaines dispositions du budget précisait que le mandat d'organiser, de parrainer et de promouvoir des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, serait transféré de la CCN à Patrimoine canadien. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 30 septembre 2013 et les activités correspondantes ont été présentées comme des activités transférées en 2014.

Au 31 mars 2014, les revenus relatifs aux activités transférées totalisaient 3,0 millions de dollars, le financement du gouvernement du Canada totalisait 6,5 millions de dollars et les charges totalisaient 10,6 millions de dollars.

Au 30 septembre 2013, les immobilisations corporelles transférées comprenaient du matériel et de l'outillage, des logiciels et des véhicules, qui avaient une valeur comptable nette totale de 1,7 million de dollars. Les avantages sociaux futurs transférés comprenaient des indemnités de départ qui avaient une valeur comptable de 0,5 million de dollars et des passifs pour vacances courues qui avait une valeur comptable de 0,2 million de dollars. Le transfert des actifs et passifs a engendré une perte nette de 1,0 million de dollars qui est incluse dans les charges de l'exercice 2014.

Le déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2014 correspondant aux activités transférées à Patrimoine canadien présenté dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé est de 1,1 million de dollars.

### 18. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour le présent exercice.

# ANNEXES



## ANNEXE I

### Comités du conseil d'administration, comités consultatifs et comités spéciaux, au 31 mars 2015

#### Comité directeur

**Président**

Russell Mills

**Membres**

Mark Kristmanson, Ph. D.  
Eric D. Mackenzie  
Michael Poliwoda  
Bob Plamondon

#### Comité d'audit

**Président**

Michael Pankiw

**Membres**

Denys Rivard  
Eric D. MacKenzie  
Jason M. Sordi  
Bob Plamondon

**Membres d'office**

Russell Mills  
Mark Kristmanson, Ph. D.

#### Comité de la gouvernance

**Présidente**

Kay Stanley

**Membres**

Norman Hotson  
Richard P. Jennings  
Michael Poliwoda  
Denys Rivard

**Membres d'office**

Russell Mills  
Mark Kristmanson, Ph. D.

#### Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

**Président**

Larry Beasley, Vancouver (C.-B.)

**Vice-présidente**

Eha Naylor, Toronto (Ont.)

**Membres**

Paul J. Bedford, Toronto (Ont.)  
Sarah Bonnemaison, Halifax (N.-É.)  
Anne Cormier, Montréal (Qc)  
Clément Demers, Montréal (Qc)  
Gordon Harris, Vancouver (C.-B.)  
Julian Smith, Queenston (Ont.)  
Marc Letellier, Québec (Qc)  
Vivian Manasc, Edmonton (Alb.)  
Ann McIlroy, Toronto (Ont.)

**Membres d'office**

Russell Mills  
Mark Kristmanson, Ph. D.

**Membres du conseil d'administration**

Jacquelin Holzman  
Michael Pankiw

#### Comité consultatif des résidences officielles du Canada

**Présidente**

Christina Cameron, Montréal (Qc)

**Vice-président**

Richard Alway, Toronto (Ont.)

**Membres**

Richard Lindo, Ottawa (Ont.)  
Germain Matthieu, Ottawa (Ont.)  
Gerry McGeough, Vancouver (C.-B.)  
Cynthia Street, Halifax (N.-É.)  
Dorothy Stern, Ottawa (Ont.)

**Membres d'office**

Russell Mills  
Mark Kristmanson, Ph. D.

**Membre du conseil d'administration**

Norman Hotson

#### Fonds Canadiana

**Présidente**

Cynthia Price, Montréal (Qc)

**Vice-président**

Grant Jameson, Ottawa (Ont.)

**Membres**

Anne Fotheringham, Toronto (Ont.)  
Shane O'Dea, St. John's, (T.-N.-L.)  
Gerald Pittman, Calgary (Alb.)  
Douglas B. Richardson, Saskatoon (Sask.)  
Joan Richardson, Winnipeg (Man.)  
Fei Wong, Vancouver (C.-B.)  
Marion Beyea, Fredericton (N.-B.)

#### Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

**Président**

Gary Lacey, Commission de la capitale nationale

**Vice-président**

Bob Brown, Ottawa (Ont.)

**Membres**

André Sanche, Gatineau (Qc)  
Barry McMahon, Ottawa (Ont.)  
David Scarlett, Commission de la capitale nationale  
Stephen Willis, Commission de la capitale nationale

## ANNEXE II

### Partenaires et commanditaires

La réussite des programmes et des activités de la Commission de la capitale nationale dépend du soutien et des contributions de nombreux partenaires. La CCN a profité d'un solide réseau de collaborateurs. Elle tient à reconnaître et à remercier les organismes dont la liste suit, lesquels ont contribué à l'organisation de ses programmes et de ses activités en 2014-2015.

La CCN tient aussi à remercier tout spécialement les autres sociétés commanditaires, hôtels et restaurants qui ne sont pas mentionnés ci-dessous, mais qui ont soutenu ses activités au cours de l'année.

#### Partenaires de la CCN

Administration du tourisme et des congrès d'Ottawa	Club optimiste de Hammond	Gendarmerie royale du Canada
Aéroport international d'Ottawa	Club Rotary d'Ottawa	George Weston Limitée
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	Collectivités en fleurs	Glace synthétique Katökh
Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada	Comité Animals in War Dedication	Gouvernement de l'Ontario
Agence canadienne d'inspection des aliments	Conseil canadien du jardin	Greenbelt Coalition of Canada's Capital Region
Algonquin to Adirondacks Collaborative	Conservation de la Nation Sud	Groupe de spécialistes des orchidées (Amérique du Nord)
Alta Vista Animal Hospital	Conservation de la nature Canada	Groupe Poliquin-Wakefield Group inc.
Amis de la Mer Bleue	Coopérative des paramédics de l'Outaouais	Guid'amies franco-canadiennes
Amis du parc de la Gatineau	Cour suprême du Canada	Guides du Canada
Association équestre du Pontiac	Croisières Capital Cruises	Hardwood Ski and Bike
Avant-Garde Bar & Gift Shop	Croix-Rouge canadienne	Hydro One inc.
Bell Média (Astral : Rouge 94,9 FM et NRJ 104,1 FM)	Eastern Chapter of the Society of Ontario Nut Growers	Jeux du Commonwealth Canada
Bibliothèque du Parlement	École secondaire Mont-Bleu	Kanata Nordic Ski Club
Biodiversity Conservancy International	Emploi et Développement social Canada	Kitigan Zibi Anishinabeg
Biodôme de Montréal	Études d'Oiseaux Canada	KPMG s.r.l.
Bureau du secrétaire du gouverneur général	Festival canadien des tulipes	La Coopérative des cinéastes indépendants d'Ottawa
Cape Farewell	Festival de jazz TD d'Ottawa	<i>Le Droit</i>
Carleton Regional Snowmobile Club	Festival de montgolfières de Gatineau	Le réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers québécois
Cégep de l'Outaouais	Festival franco-ontarien	Les amis du jardin de Maplelawn
Chambre des communes	Festival international de la jeunesse d'Ottawa	Les Grands Feux du Casino du lac Leamy
Citizens for Safe Cycling	Fin de semaine des courses Tamarak d'Ottawa	Ligue canadienne de football
Club des ornithologues de l'Outaouais	FloraQuebeca	Macoun Field Club
Club équestre Ramsayville	Fondation canadienne des pompiers morts en service	Maison Laurier
	Fondation des Bergers de l'espoir	Marathon canadien de ski
	Fondation du Sentier transcanadien	Marches hantées d'Ottawa
	Forêt Québec	Métiers de la construction du Canada

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec  
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario  
Ministère des Transports de l'Ontario  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec  
Mississippi Valley Conservation Authority  
Mont-Sainte-Anne  
MRC des Collines-de-l'Outaouais  
Municipalité de Chelsea  
Municipalité de La Pêche  
Municipalité de Pontiac  
Nordik Spa-Nature  
OC Transpo  
Ontario Hydro  
Organisation des capitales canadiennes  
Orienteering Ottawa  
Orléans Nordic Ski Club  
Ottawa : l'Amie de la jeunesse  
*Ottawa Citizen*  
Ottawa Valley Kite Club  
Para Transpo  
Parcs Canada  
Patrimoine canadien  
Pecco's  
Pizza Luigi  
Premiers soins Medtrakevac  
Projet du géopatrimoine d'Ottawa-Gatineau

RBC Ottawa Bluesfest  
Relais plein air du parc de la Gatineau  
Rideau Valley Conservation Authority  
Rogers Media (Y101,1 FM et 105,3 KISS FM)  
Sans trace Canada  
Santé publique Ottawa  
Sénat du Canada  
Sentiers Chelsea  
Sheraton Ottawa Hotel  
Ski de fond Canada  
Société de transport de l'Outaouais  
Société des établissements de plein air du Québec  
Société géographique royale du Canada  
Société historique de la vallée de la Gatineau  
Téléfilm Canada  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Tribute to Liberty  
Université Carleton  
Université d'Ottawa  
Université de Montréal  
Université de Toronto  
Université McGill  
Université Queen's  
Vélo-Services  
Ville d'Ottawa  
Ville de Gatineau

## Commanditaires de la CCN

Alcatel-Lucent Canada Inc.  
CEECAM Corporation  
Centre Rideau  
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)  
Enbridge  
GoodLife Fitness  
Gowling Lafleur Henderson s.r.l.  
Mountain Equipment Co-op – MEC  
Pizza Pizza Limited  
Société des loteries et des jeux de l'Ontario  
Tigre Géant

## ANNEXE III

### Personnel de la Commission de la capitale nationale

La Commission de la capitale nationale tient à remercier tous ses employés pour leur engagement, leur dévouement et leur excellent travail qui ont fait de l'exercice 2014-2015 une réussite.

Acar, Nathalie	Bied, Caroline	Chalhoub, Nancy
Acheson, Sophie	Bisson, François	Charbonneau, Jean
Al-Koutsi, Micheline	Bisson, Martin	Charbonneau, Joanne
Allaf, Sherine	Blaine, David	Charette, Yoland
Alves, Fatima	Blais, Daniel	Charlebois, France
Anys, Wahb	Blais, Nathalie	Charron, Hugues
Aspirot, Sylvie	Blias Cabezas, John	Charron, Paul
Badgley, Ian	Blouin, Jonathan	Chartrand, Shirley
Bailey, Richard	Boileau, Katrine	Châtigny, Guylain
Barakengera, Martin	Bonneville, Eve	Chevallier-Boutell, Jacques
Barbarie, Diane	Booth, Judy	Chow, Gary
Barbe, Marie-France	Borsboom, Marlene	Clermont, Steven
Barker, Louise	Bouchard, Yannick	Cloutier, Sylvain
Barley, Joanne	Boulet, Marie	Collette, Marie-Violaine
Barrie, Rachel	Boulet, Marie-France	Collette, Michel
Barrios Pereira, Isabel	Bourgon, Marie-Pier	Comtois, Jean-Gilles
Bastien, Daniel	Brasseur, Philippe	Connolly, Sheena
Bastin, Martine	Brière, Patrice	Cook, Sandra
Beaudoin-Roy, Isabelle	Brisson, Mathieu	Copelli, Fabiana
Beaulieu, Jean-Michel	Brown, James	Copelli, Ivana
Beauregard, Anne Carole	Brown, James W.	Cordeiro, Magda
Beausoleil, Luc T.	Bullock, Amy	Corriveau, Marc
Beauvais-Doucet, Isabel	Bunch, Rebecca	Corriveau, Maurice
Bédard, Chantal	Bunting, Patrick	Côté, Jacques
Bédard, Valérie	Bureau, Lucie	Craig, Velva Lea
Beggs, Carole	Bureau, Marie-Andrée	Cronier, Jacques
Bélair, Stéphane	Burleton, Mark	Crossan, Carole
Bélanger, Natalie	Cadieux, Nancy	Currie, Johanna B.
Bélanger, Nicolas	Candow, Sandra	Cyr, Sarah
Bellehumeur, Renée	Cantin, Claude	Dabrowski, Mark
Bellemare, Line	Carrière, Mariline	Daigneault, Francois
Benoit, Karen	Castagne, Brigitte	Daigneault, Richard
Bergeron, Stéphane	Castonguay, France	David, Alain
Bergeron, Stéphanie	Cedeño, Pedro	Davis, Stefan
Bernier, Martin	Céré, Michel	Dawson, Janice
Bertoli, Christian	Chabiague, Pierre	Deguire, Danielle
Beslic, Branka	Chakraburty, Binitha	Deguire, Sébastien

Dehler, Mark  
Delfing, Wolfgang  
Delisle, Stéphanie  
Demers, Madeleine  
Denis, Marc  
Denis, Pierre-Luc  
Desmarais, François  
Desrochers, Nicolas  
Desrosiers, Annie  
Desrosiers, Sophie  
Devine, Bruce  
Dhunnoo, Lakshna  
Dignard, Nikki  
Dimanche, Goldy  
Doré, Mylaine  
Dorego, Pierre-Olivier  
Dorner, Kathleen  
Dostaler, Marc  
Downey, Dakota  
Drummond, Ronald  
Durepos, Carmen  
Durocher, Chadwick  
Dziwinski, Christopher  
Eagen, Allison  
Elias, Daniël  
Elson, Donald  
Esposito, Frank  
Ethier, Annie  
Evans, Véronique  
Fares, Tony  
Faucher, Louis  
Feeny, Daniel  
Ferguson, Meaghan  
Fisher, Susan  
Flies, Tom  
Fournier, Mario  
Fournier, Philippe  
Friedman, Elaine  
Gagnon, Nelson  
Galindez, Juan  
Galipeau, Nicole  
Gallant, Mark  
Gaspar, Frederico  
Gaston, Katherine

Gendron, Paul  
Georget, Marcel  
Germano, Tanya  
Ghozzi, Emina  
Giancaterino, Rosanna  
Girard, Stéphanie  
Girard-Ruel, Émilie  
Giroux, Martin  
Glandon, Francine  
Godard, Sylvain  
Gooding, Jimmy  
Goulet, Julie  
Gratton, Philippe  
Groulx, Luc  
Grudniewicz, Dorota  
Hagen, Andrew  
Hall, Geoffrey  
Hall, John  
Hamilton, Jennie  
Hayes, Maureen  
Heaney, Anne  
Henrie, Céline  
Henry, Michel  
Hetherington, Christopher  
Hinchliff-Milne, Jayne  
Hon, Ronald  
Hoskins, Joseph  
Hotte, Normand  
Hoyt, Christopher  
Hrnchiar, Janet  
Hughes, Isabelle  
Husain, Ozair  
Hutchings-Mason, Ernette  
Hutchinson, Julia  
Hutchison, Jason  
Ismail, Ismail  
Jacob, Jocelyne  
Jalbert, Céline  
Jara Guzman, Nanssy Elizabeth  
Jeaurond, Pierre  
Johnson, Marcel  
Johnston-Main, Derek  
Joiner, Gregory  
Jubea, Esenia

Katic, Eva  
Kehoe, Gregory  
Keklikian, Arto  
Kelly, Jennifer  
Keogh, Emily  
Khou, Tamara  
Kibsey, Philip  
Kristmanson, Mark  
Labelle, Nicole  
Labelle, Richard  
Labonté, Christian  
Lacelle, France  
Lacey, Gary  
Ladouceur, Claude  
Lafleur, Marie-Josée  
Lafrance, Gilles  
Lagueux, Sylvie  
Laliberté, Pascale  
Lalonde, Anne Julie  
Lalonde, Sylvie  
Lambert-Charette, Julien  
Lamontagne, Mona  
Lanctôt, Pierre  
Lanthier, Céline  
Lapensée, Allan  
Larocque, Karine  
Laurin, Céline  
Laurin, Christian  
Laurin, Roland  
Lauzon, Isabelle  
Lauzon, Luc  
Lavallée, Edith  
Lavergne, Martine  
Laverty, Tom  
Le Quéré, Alain  
Leahy, Marc  
LeBlanc, Karen  
Leclair, Yves  
Leclerc, François  
Leduc, François  
Leduc, Jasmine  
Leduc, Mario  
Lefebvre, Marc  
Lefebvre, Roseline

Leinwand, Stanley  
Lemay, Marie-Claire  
Lemieux Lecavalier, Chanelle  
Leonard, William  
Levesque, Anik  
Lévesque, Chantal  
Levesque, Louis  
LeVoguer, Mireille  
Liu, Tien-En  
Lloyd, Mary  
MacKeigan, Sarah  
MacNeil, Miriam  
Malette, Nathalie  
Malkin, David  
Malo, Christine  
Malone-Bianconi, Ann  
Mansour, Hussein Youssef  
Marcotte, Arthur  
Marion, Eric  
Marks, Laura  
Martel, Mathieu  
Martineau, Jacques  
Massé, Christian  
Mayer, Ginette  
McDougall, Jeffrey Mark  
McEnroe, Tammy  
McGowan, Janet  
McGregor, Kimberly  
McIntyre, Matthew  
McKenzie, Andrea  
McKeown, Cynthia  
McNamara, Jennifer  
McRae, James  
Meek, Christopher  
Melo, Elizabeth  
Ménard, Anne  
Ménard, Thierry  
Mercier, Geneviève  
Mercier, Michel  
Mesa Castillo, Dayli  
Meyers, Betty-Ann  
Mignault, Louise  
Milicevic, Janja  
Miller, Manon

Milotte, Michèle  
Miner, Chantal  
Mohamed Ahmed, Araksan  
Monaghan, Kimberly  
Moncion, Jocelyne  
Monette, Manon  
Monette, Nancy  
Monette, Sylvie  
Mongeon, Micheline  
Moore, Richard  
Morin, Brigitte  
Morin, Nathalie  
Morin, Serge  
Moroz, Michael  
Moser, Maya  
Muir, Michael  
Muller, Jerome  
Mulligan, Julie  
Murray, Daniel  
Myatt, Allison  
Nadeau, Bertrand  
Naegelkraemer, Jennifer  
Nantel, Alain  
Napiorkowski, Michael  
Nasso, Diane R.  
Nounou, Chérine  
Oates, Michael  
O'Connor, Peter  
Ouattara, Mahamadou  
Page, Gary  
Page, Natalie  
Pageot, Hélène  
Palmer, Richard  
Papineau, Marc  
Paquette, Isabel  
Paquette, Rachel  
Patacairk, Karen-Lynn  
Pecek, Sandra  
Pelletier, Cédric  
Penna, Maurizio  
Pérusse, Marie-Sylvie  
Piché, Chloé  
Pink, Jason  
Piva, James

Postras, Marc-Antoine  
Pompura, Kristina  
Potvin, Claude  
Préfontaine, Vanessa  
Pritchard, Tracy  
Pronovost, Alain  
Provost, Linda  
Pucci, Pierino  
Pullen, Lynne  
Racine, Michel  
Reid, Bernard  
Renaud, Marcel  
Rheault, Nathalie  
Robert, Claude  
Robertson, Stephen  
Roche, Bryan  
Rollin, Tina  
Rosarion, Tania  
Rouette, Valérie  
Rouire, Patrick  
Rousseau, Marc  
Roussy, Adrian  
Roy Choudhury, Someshwar  
Rozon, Julie T.  
Ruel, Catherine  
Russell-Evans, Lyna  
Sabourin, Joëlle  
Saint-Denis, Michel  
Sanscartier, Karina  
Sargeant, Anne  
Sarrazin, Lina  
Sauvé, Kathleen  
Scarlett, David  
Schroeder, Shawn  
Scott Dubois, Sébastien  
Scott MacLennan, Leslie  
Séguin, Benoît  
Séguin, Hélène  
Seguin, Stéphanie  
Sénéchal, Louis-René  
Serra, Suzanne  
Sheehy, Paul  
Shi, Yin  
Shooner, Hugo

Simard, Valérie C.  
Soulard, Eric  
Spence, Christine  
Spooner, Elizabeth  
St-Pierre, Jean-François  
St-Amour, Marc  
Stansel, Kirsten  
St-Denis, France  
Stephenson, Lindsay  
St-Jacques, Katia  
Talbot, Diane  
Talbot, Michel  
Talbot, Patricia  
Tam, Karen  
Tenasco, Rene  
Thibault, Lucie  
Thibodeau, Rosie-Anne

Thiboutot, Sébastien  
Thomson, Heather  
Thorpe, Drew  
Tiedemann, Kenneth  
Tomlinson, Matthew  
Trabelsi, Faouzi  
Tremblay, Camille  
Tremblay, Mario  
Trudeau, Stéphane  
Turcotte, Dominique  
Turgeon, Eric  
Turpin, Luc  
Verreault, Catherine  
Villeneuve, Marie-Paule  
Villeneuve, Mathieu  
Vondette, Kathryn  
Vukovic, Stjepan

Vydykhan, Sophie N.  
Waters, Ann  
Watson, Andrew  
Welsh, Timothy  
Wetherup, Roanne  
Whissell, Vincent  
Williamson, Heather  
Willis, Stephen  
Wisking, John  
Wolff, Jean  
Wright, Joanne  
Yarema, Lawrence  
Zabihi-Seissan, Sanaollah  
Zanetti, Marco  
Zanth, Jennifer  
Zebrowski, Joseph

**[www.ccn-ncc.gc.ca](http://www.ccn-ncc.gc.ca)**

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Courriel : [info@ncc-ccn.ca](mailto:info@ncc-ccn.ca) • Télécopieur : 613-239-5063  
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867  
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent rapport annuel sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le texte en format PDF à l'adresse suivante : [www.ccn-ncc.gc.ca/rapport-annuel](http://www.ccn-ncc.gc.ca/rapport-annuel).



Commission de la capitale nationale  
Rapport annuel 2014-2015  
Numéro de catalogue : W91

+FSC certification (to come)